

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois et le cinq avril, à dix-huit heures et cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni au foyer de Ledignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 30 Mars 2023

Date d'affichage : le 30 Mars 2023

Nombre de délégués : 57

En exercice : 57

Présents : 39

Votants : 39 + 14 = 53

Votants par procuration : 14

Absents excusés : 2

Absents : 2

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, ZUCCONI Jean-Pierre, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, FURESTIER David, BRESSET Cyrille, DAUTHEVILLE Jacques, CLAVEL Christian, CONDOMINES Robert, SIPEIRE Jacky, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, VIALA Christian, CASTELLVI Jean-Marie, FELIX Freddy, CASTANON Philippe, FOUGAIROLLE Michel, GRAS Guillaume, Mme AUBERT Martine, MM.CATHALA Serge, DREVON Nicolas, Mme MARTIN Catherine, MM.BARON Jérôme, WEITZ Bruno, M.BERTO Stéphan, Mmes DRACS Marie Andrée, GIBERGUES Laetitia, MM. MOH Cyril, FERRAULT Claude Mmes MEUNIER Hélène, ROUX Florence, MM.CUENOT Jean-Louis, MAZAUURIC Pierre, SOULIER Cyril, Mmes AGNIEL Virginie, LAURENT Stéphanie, M.MONEL José.

Procurations :

M. JEAN Lionel à Mme LAURENT Stéphanie

M.HERNANDEZ Frédéric à M. CATHALA Serge

Mme MOURET Aube à M. CRUVEILLER Fabien

M.MARTIN Laurent à M. CASTANON Philippe

Mme SEGURA Delphine à M. CAUVIN Bernard

M. JAHANT Guy à M. GAUBIAC Laurent

M. ACQUIER Jean-Yves à M. MOH Cyril

M. SEMENOFF Serge à M. FOUGAIROLLE Michel

Mme BARBIER Mireille à Mme AUBERT Martine

M. FIORENZANO Johan à Mme MARTIN Catherine

Mme ROTTE Sandrine à M. DREVON Nicolas

MM. TARQUINI Joseph à Mme DRACS Marie Andrée

Mme MASOT Alexandra à M. MONEL José

Mme BARON Réjane à Mme ROUX Florence

Absents excusés: MM. GAILLARD Olivier, MOLINES Louis

Absents: M.OLIVIERI Bruno, Mme TARNOWSKI Gabrielle.

Secrétaire de séance : M. CAUVIN Bernard

Début de séance : 18h35

Délibération n°052/2023 : Approbation du Contrat Territorial Occitanie (CTO) du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont cévenol

Cyril MOH indique que sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers **56 Contrats Territoriaux Occitanie (CTO)**. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Il annonce que le CTO 2018 - 2021 du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol a permis d'accompagner **105 projets représentant 31,5 M€ d'investissements et 12,5 M€ de financements publics**. Le contrat s'appuyait sur 2 objectifs stratégiques (Renforcer l'attractivité du territoire / Soutenir l'économie et valoriser durablement les ressources locales) et 7 mesures. Plus des trois-quarts des aides publiques attribuées l'ont été sur la Mesure 2 : Adapter le cadre de vie aux besoins des habitants (56%) et la Mesure 7 : Accompagner la transition énergétique du territoire (26%). Ainsi, le CTO 2018 - 2021 a permis d'optimiser les aides financières des projets portés par les communes et les communautés de communes, et a favorisé la coopération entre collectivités.

Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labellisation de communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie : Quissac, Saint-Hippolyte-du-Fort et Le Vigan.

Il précise que sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive, et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable**.

Les Contrats Territoriaux Occitanie ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

Il ajoute que pour la période 2022-2028, 59 contrats sont prévus à l'échelle de l'Occitanie, dont celui du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont cévenol. Ce contrat vise à intégrer l'ensemble des politiques d'actions de la Région, notamment la politique Bourg-centre. Il est constitué :

- Du contrat-cadre (joint en annexe) qui organise le partenariat entre les différents cosignataires et qui dresse une feuille de route stratégique partagée, par la rencontre des projets de territoire avec les orientations stratégiques régionales et départementales ;
- Du programme opérationnel annuel, qui est la mise en œuvre opérationnelle du contrat, et qui recensera, les projets qui ont vocation à être accompagnés par la Région. Ce programme opérationnel est élaboré dès la fin de l'année N-1 et au plus tard au 1^{er} trimestre de l'année N. Pour l'année 2023, 1^{er} année de mise en place du CTO, l'élaboration du programme opérationnel est légèrement décalée et en cours de finalisation.

Il énonce les objectifs stratégiques du CTO du PETR Causse et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont cévenol sont :

1. Cohésion sociale et rééquilibrage territorial
2. Promotion d'un nouveau modèle de développement
3. Adaptation et résilience du territoire au réchauffement climatique

Par ailleurs, une dotation innovation et expérimentation est prévue dans le cadre du CTO. Les thématiques retenues par le territoire sont :

- Transition énergétique : actions innovantes et expérimentales en matière de rénovation énergétique et de déploiement des énergies renouvelables ;
- Ressource en eau : actions d'économie d'eau, valorisation des eaux de pluie, ... ;
- Adaptation au changement climatique : spécifique aux communes couvertes par la loi Montagne.

Un comité de pilotage, qui s'est tenu le 3 mars 2023 a validé les éléments constitutifs du contrat.

Robert CAHU souhaite savoir si les actions du CTO couvre la problématique de rénovation des bâtiments communautaires ?

Cyril MOH lui indique qu'en effet cela fait partie des actions du CTO.

Le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 novembre 2018 adoptant le Contrat Territorial Occitanie pour la période 2018 - 2021

Considérant la programmation opérationnelle 2022-2028 du Contrat Territorial Occitanie,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le Contrat Territorial Occitanie du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont cévenol tel qu'annexé ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.



Le Président
Fabien CRUVEILLER



Certifiée exécutoire compte-tenu :

- de la transmission en sous-préfecture le :
- de la publication :

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028
Avec le territoire du PETR Causses Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol



SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE	3
ARTICLE 1 : OBJET	5
ARTICLE 2 : DUREE.....	5
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT	5
ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION	25
ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT DU GARD VIS-À-VIS DU TERRITOIRE.....	33
ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT	34
ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT	51
ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT	52
ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT.....	52
ARTICLE 10 : GOUVERNANCE.....	53
ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT	54
ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE.....	54
ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION	56
ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATION.....	56
ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS	56
ANNEXES.....	58

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes, représenté par Sylvie PAVLISTA sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le Conseil Régional Occitanie, représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La CC du Pays Viganais, représentée par Régis BAYLE, son Président

La CC Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, représentée par Gilles BERTHEZENE, son Président,

La CC du Piémont Cévenol, représentée par Fabien CRUVEILLER, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Vu la délibération du Conseil syndical du PETR Causses et Cévennes n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Viganais n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes du Piémont Cévenol n° xxx en date du xxx approuvant le Contrat Territorial Occitanie,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

Le CTO 2018 - 2021 du PETR Causses et Cévennes et de la communauté de communes du Piémont Cévenol a permis d'accompagner 105 projets représentant 31,5 M€ d'investissements et 12,5 M€ de financements publics. Le contrat s'appuyait sur 2 objectifs stratégiques (Renforcer l'attractivité du territoire / Soutenir l'économie et valoriser durablement les ressources locales) et 7 mesures. Plus des trois-quarts des aides publiques attribuées l'ont été sur la Mesure 2 : Adapter le cadre de vie aux besoins

des habitants (56%) et la Mesure 7 : Accompagner la transition énergétique du territoire (26%). Ainsi, le CTO 2018 - 2021 a permis d'optimiser les aides financières des projets portés par les communes et les communautés de communes et a favorisé la coopération entre collectivités.

Ce partenariat s'est également traduit par l'accompagnement et la labellisation de trois communes dans la démarche Bourg-Centre Occitanie : Le Vigan, Quissac, Saint-Hippolyte-du-fort

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

ARTICLE 1 : OBJET

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR Causses et Cévennes, la communauté de communes du Pays Viganais, la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires, la communauté de communes du Piémont Cévenol, le Département du Gard et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR Causses et Cévennes sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce Contrat établit les objectifs stratégiques partagés par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

ARTICLE 2 : DUREE

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

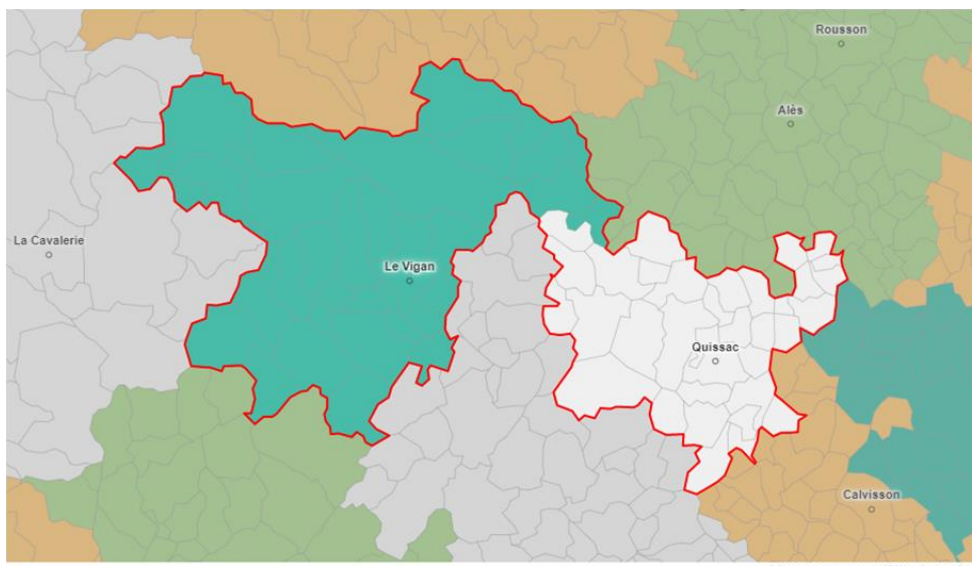
ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT

·Présentation du territoire et de la structure porteuse

Le territoire du CTO regroupe le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, sur un territoire de plus de 1 300 km². Créé en 2017, le PETR Causses et Cévennes regroupe les Communautés de Communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » soit 36 communes sur une superficie de 858 km². La Communauté de Communes du Piémont Cévenol regroupe 22

136habitants sur 34 communes. Le périmètre du contrat représente donc un large territoire composé de 70 communes comprenant 37 375 habitants (*INSEE 2020*) et une densité de population faible.

Situé au Nord-Ouest du Gard, ce territoire de moyenne montagne est essentiellement rural et forestier. Partant de la plaine viticole, il rejoint le Piémont des Cévennes pour atteindre le plus haut sommet gardois dans le Massif de l'Aigoual. Il dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations et au carrefour des axes Nîmes – Alès – Montpellier - Millau.



Périmètre du CTO

L'évolution démographique est positive sur l'ensemble du territoire mais est marquée par une forte disparité communale. La Communauté de communes du Piémont Cévenol affiche une importante croissance démographique tandis que le PETR Causses et Cévennes connaît un léger déclin démographique. Le vieillissement de la population constitue une dynamique à l'œuvre sur les deux territoires, bien qu'elle soit davantage significative sur le territoire du PETR. La faible part des jeunes adultes est à mettre en lien avec le manque d'établissements d'enseignements supérieurs et la part importante des personnes âgées de 55 à 65 ans.

·Les enjeux du territoire

Favoriser la cohésion sociale / Réussir le rééquilibrage territorial

Les deux territoires de ce contrat souhaitent continuer et amplifier leurs actions en faveur de la cohésion sociale.

L'habitat constitue une problématique essentielle du territoire. Le parc de logement est dominé par des logements individuels anciens affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique. Par ailleurs, l'offre de logement paraît peu adaptée à la demande de certains publics (jeune couple/famille, retraité...). Face à ce constat, le territoire Causses et Cévennes - Piémont est engagé dans le renforcement et la diversification de l'offre de logements. Il souhaite d'une part requalifier l'existant (rénovation énergétique du parc de logements), développer l'offre de logements sociaux et diversifier les produits immobiliers.

Par ailleurs, l'offre de services se trouve centralisée dans les bourgs-centres et révèle un enjeu d'accessibilité sur le reste du territoire. Les communes les plus rurales du territoire font face à des problématiques de maintien des services publics et des commerces de proximité. Face à cette polarité, l'enjeu est au maintien des services sur les communes rurales du territoire afin d'éviter leur isolement.

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite faire de l'espace public un lieu de cohésion notamment grâce au tissu associatif dynamique du territoire. En effet, le tissu associatif est dense et les communes, notamment les principaux bourgs, disposent d'un bon niveau d'équipements publics et sportifs. La vie culturelle y est riche et variée. Toutefois, l'offre à destination de la jeunesse apparaît plus limitée, d'où la volonté de créer de nouveaux espaces d'accueil et de loisirs. Le territoire souhaite également soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives, en développant l'offre, en se dotant de pôles culturels structurés et en encourageant le décloisonnement des projets et la mixité des publics.

L'accès aux soins constitue un enjeu majeur sur ce territoire rural marqué par une dynamique de vieillissement de la population. L'offre de soins reste très inégale sur l'ensemble du territoire, certaines communes manquent de services de santé de proximité et de professionnels de santé. Plus précisément, 64% des communes du PETR Causses et Cévennes et 53% des communes du Piémont Cévenol ne disposent d'aucun service de santé de proximité. Sur le Piémont, les communes les mieux équipées au regard de leur population sont Quissac et Lédignan suivies de Saint-Hippolyte-du-Fort et Sauve tandis que la commune du Vigan concentre l'offre de soins pour son bassin de vie. Le PETR Causses et Cévennes compte deux maisons de santé pluri-professionnelles (Le Vigan et Lasalle). Par ailleurs, une partie de la population du CTO se trouve éloignée des centres d'urgences. Si le PETR Causses et Cévennes a accès à trois services d'urgences (Millau pour les communes au nord-ouest, Alès pour les communes du nord-est et Ganges pour le reste des communes), 64% de ses communes sont à plus de 30 minutes d'un service d'urgence et les communes les plus isolées ont un temps de trajet d'une heure pour atteindre l'hôpital le plus proche. Les habitants du Piémont Cévenol doivent se rendre sur Alès, Nîmes ou éventuellement Ganges pour accéder aux équipements supérieurs de santé. Ainsi, 29% de ses habitants doivent faire entre 15 et 30 minutes de trajet pour accéder à des urgences ou à un centre de santé, 61% entre 30 et 45 minutes et 10% un trajet de plus de 45 min. En parallèle de la médecine générale, le Piémont Cévenol dispose d'un établissement avec hébergement et l'offre de santé sur le bassin du Vigan compte notamment un centre hospitalier local qui rassemble différents services de soins (rééducations, longues durées, équipe mobile de soin palliatif) mais également un centre de formation IFAS / IFSI qui accueille depuis la rentrée 2022 une vingtaine d'étudiants. L'accès aux soins est aussi mis en péril par le vieillissement du personnel de santé et la difficulté à attirer des jeunes pour assurer la relève. Dans l'arrêté du 4 mai 2022 (n°2022-2219) portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin, l'Agence Régionale de Santé a classé le territoire de Vie-Santé du Vigan en Zone d'Intervention Prioritaires (ZIP). Aussi, il est primordial pour les collectivités locales d'accompagner les professionnels de santé. Ainsi, en travaillant avec les médecins dans des groupes techniques depuis le début de l'année 2022, la Communauté de communes du Pays Viganais porte une vision globale en trois grands axes : Soutenir les professionnels dans la mise en place de la CPTS créée en février 2022 ; Diversifier les possibilités d'installations de médecins généralistes via le salariat en se portant candidat au GIP "Ma Santé, Ma Région" ; Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé et garantir son attractivité. D'autre part, le taux de places en EPHAD pour 1000

habitants de la communauté de communes du Piémont Cévenol est supérieur à la moyenne départementale. Si celui du PETR Causses et Cévennes est légèrement inférieur, le PETR affiche une réelle spécialisation dans le domaine sanitaire et social. Les autres services présents (maisons en partage, structures de services à la personne, Services de soins infirmiers à domicile) permettent entre autre de favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou dépendantes, de préserver leur autonomie et d'éviter l'isolement. Le territoire souhaite donc développer l'offre de soins vers tous les publics et notamment auprès des personnes âgées afin d'adapter les services de santé et d'éviter la désertification médicale. Ainsi, les premiers enjeux identifiés dans le diagnostic du SCoT du PETR Causses et Cévennes sont le maintien des services de santé de proximité pour éviter la désertification médicale, le maintien ou le développement des services nécessaires aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement (services de santé de proximité, EHPAD, maisons en partage, soins à domicile etc.), la lutte contre l'isolement des personnes dépendantes et le maintien et le développement des services mobiles. Le SCoT du Piémont Cévenol, quant à lui, met les enjeux suivants en exergue : Adapter le nombre et la localisation des équipements aux évolutions démographiques ; Maintenir les services de santé de proximité ; Garantir une solidarité territoriale en fournissant un accès aux soins aux personnes dépendantes.

Le territoire souhaite également permettre l'accès aux compétences et aux qualifications en développant le numérique et en favorisant l'émergence de projets d'établissements scolaires ambitieux (campus connecté, enseignement supérieur) et plus adapté aux jeunes du territoire. L'accès internet reste inégal et certaines communes font face à de réelles difficultés d'accès. Le Département porte pour projet l'extension de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire à horizon 2022 (Wi Gard). Le développement du très haut débit devrait permettre l'essor de nouvelles dynamiques économiques et sociales.

[Contribuer à la relance économique / Promouvoir un nouveau modèle de développement](#)

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont entend renforcer son dynamisme et son attractivité économique, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets, de nouvelles entreprises et de renforcer son économie productive. La valorisation des commerces et de l'artisanat local s'inscrit également comme un objectif majeur dans le cadre des projets de réhabilitation des centres-bourgs. Le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand.

En 2018, le territoire du PETR comptait 4 875 emplois et la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) en dénombrait 5 358 (Insee, 2018). Le tissu économique est en grande majorité composé de petites structures, à 96% pour la CCPC et 93% pour le PETR. Ses dix zones d'activités ne concentrent que 9% de l'emploi salarié.

Les deux-tiers des emplois du PETR Causses et Cévennes sont concentrés sur le pays Viganais. Le territoire présente une faible mobilité professionnelle et une relative autonomie économique (flux importants avec Ganges mais modérés avec Montpellier). Au-delà du pôle d'emplois du Vigan et du bassin gangeois (extérieur au PETR), le reste du territoire est sous l'influence de l'aire métropolitaine. Le Piémont Cévenol connaît une dynamique quelque peu différente, puisqu'une part importante des actifs se déplace vers Montpellier, Nîmes ou Alès.

Sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont, la répartition de l'emploi par secteur montre :

- La présence encore forte du secteur agricole avec de nombreuses AOP à forte valeur ajoutée notamment sur la zone de montagne et la viticulture en piémont,
- Le maintien d'un tissu industriel lié à la spécialisation industrielle textile même s'il a fortement régressé au cours des vingt dernières années
- Un secteur tertiaire situé en deçà de la moyenne régionale
- Un secteur public et parapublic important lié à la présence de nombreux établissements sanitaires et sociaux.

Les emplois industriels se localisent principalement dans les anciens bourgs-centres industriels textiles autour de l'entreprise Well au Vigan, l'entreprise de chaussures Jallatte à Saint Hippolyte-du-Fort et l'entreprise de sous-vêtement Eminence à Sauve regroupant environ 500 emplois. Les emplois du secteur sanitaire et social constituent un autre pilier économique local avec la présence de nombreuses associations, Établissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) et établissements de santé répartis dans les principaux bourgs-centres du territoire.

L'agriculture constitue un secteur à forte valeur ajoutée et présente plusieurs systèmes agricoles spécifiques :

- Une viticulture et des espaces destinés à l'élevage (parcours et fourrages), en plaine et sur le piémont, et également des élevages caprins pour la production de pélardons, des grandes cultures et du maraîchage,
- Une culture de l'oignon doux, de la pomme, de la châtaigne sur des parcelles en terrasses de petites surfaces mais aussi de l'élevage caprin lait et de l'apiculture dans les vallées cévenoles
- De l'élevage ovin-lait pour la production de Roquefort et autres fromages de brebis sur le Causse Noir
- De l'élevage ovin-viande sur les Causse Blandas, Campestre ainsi que dans la vallée Borgne
- Des plantes aromatiques.

Les démarches de qualité (AOP, IGP) sont nombreuses et l'agriculture biologique confirme sa progression. Ces démarches permettent une valorisation des productions emblématiques du territoire. Cette agriculture structurée autour de filière à haute valeur ajoutée et des circuits-courts constitue un fort potentiel de développement et attire des candidats à l'installation. Le territoire souhaite donc accompagner cette filière et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

Par ailleurs, le tourisme constitue un des principaux secteurs économiques du territoire. La capacité d'accueil en hébergements marchands est d'environ 10 000 lits, auxquels s'ajoutent environ 7 900 résidences secondaires. La concentration des lits touristiques se situe dans les communes très rurales du Massif de l'Aigoual et dans la vallée Borgne. La part de résidences secondaires est également très importante sur ce territoire où elle représente près de la moitié du parc de logement sur la communauté de communes de Causse Aigoual Cévennes - Terres solidaires. On constate cependant un déficit d'offre, notamment sur le territoire du PETR dont la capacité d'accueil s'est fortement réduite au cours des vingt dernières années. L'offre d'hébergement touristique du Piémont Cévenol s'est étoffée d'après, notamment, le nombre croissant de déclarations de meublés de tourisme (224 hébergements recensés) et le montant de la taxe perçue en 2021 (plus de 100 000 euros). L'offre de gîtes de groupe serait à développer ou soutenir, notamment en lien avec les projets d'itinérances ou de routes thématiques. Le renforcement et

l'accompagnement de professionnels vers une offre /structures qualifiées serait également à envisager.

Le territoire souhaite s'engager dans le développement d'un tourisme durable et créateur de richesses en structurant notamment sa filière touristique, en affirmant sa vocation Pleine Nature et en valorisant ses grands sites (Mont Aigoual, Cirque de Navacelles, village médiéval de Sauve...). Il s'agit à la fois de renforcer l'offre touristique à travers un tourisme sportif et de terroir déployé sur les quatre saisons et de contribuer à l'émergence d'une identité territoriale commune. Les voies vertes ou parcours cyclables aménagés doivent faire l'objet d'une valorisation et d'une promotion accrue. Enfin, les prestataires d'activités doivent également être soutenus afin d'aider à l'installation de nouvelles prestations et de consolider une offre dédiée existante mais souvent jugée insuffisante ou trop saisonnière.

[Encourager et soutenir la transition environnementale / Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique](#)

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite poursuivre son engagement en matière de transition écologique. La rénovation énergétique du parc de logement et la diversification des types d'énergies constituent deux enjeux majeurs pour le territoire.

Le secteur résidentiel et le secteur du transport routier constituent une part importante de la consommation énergétique du territoire :

- Sur le PETR Causses et Cévennes, le secteur résidentiel représente 47% de la consommation énergétique suivis par le secteur du transport routier (32%)[1].
- Sur le territoire du Piémont Cévenol, le secteur du transport routier est prépondérant avec 56% des consommations, suivis par le secteur résidentiel (32%).

La part importante du secteur résidentiel s'explique en partie par l'ancienneté du parc de logement. En effet, sur le PETR Causses et Cévennes plus de la moitié des logements appartient à une classe énergétique D ou E et 51% des logements du Piémont Cévenol ont été construits après 1970 date de la première réglementation thermique.

Les deux territoires souhaitent s'engager dans la réduction des consommations du secteur résidentiel à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la maîtrise des consommations mais aussi grâce au développement de la production des énergies renouvelables. Le territoire Causses et Cévennes - Piémont est encore largement dépendant des énergies fossiles (carburants, fioul, gaz naturel). Ces dernières représentent :

- Plus de 70% de l'énergie consommée sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol
- Plus de 50 % de l'énergie consommée sur le territoire du PETR Causses et Cévennes

Les énergies renouvelables représentent 19% du mix énergétique du PETR et 8,8% de la CCPC. L'ensemble du territoire dispose d'un fort potentiel de développement de la production d'énergie renouvelable. La ressource forestière y est importante (environ 40 000 ha sur l'ensemble du territoire) et la filière bois-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable mobilisée : 15 chaufferies sont présentes sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont. Face à ce constat, le territoire souhaite

structurer la filière forêt - bois, moderniser les entreprises locales et favoriser la diffusion de micro-filières (bois-énergie/bois construction notamment). Par ailleurs, le territoire dispose d'une grande qualité d'ensoleillement et d'une variété de surfaces exploitables, propice au développement du photovoltaïque (actuellement 8% des énergies renouvelables produites sur le territoire de la CCPC). Le développement de cette production se heurte cependant à l'importance des zones de protection. L'agriculture offre également un potentiel intéressant pour le développement de la biomasse, avec la récupération des pailles et poussières de céréales, des bois de taille et d'arrachage récupérés dans les vignes. Enfin, le territoire offre un potentiel certain en matière de géothermie.

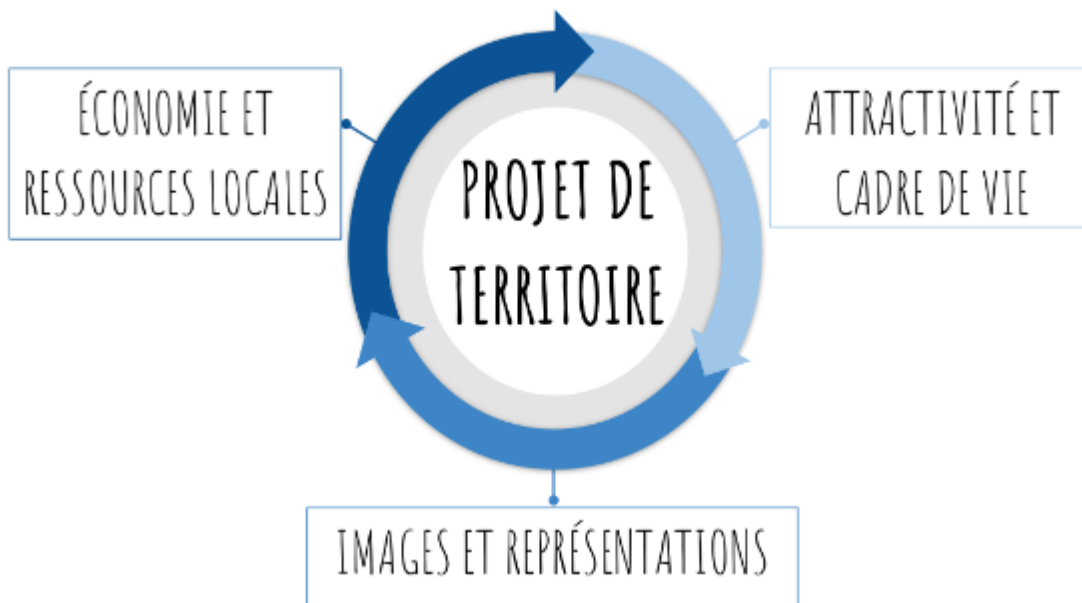
Le territoire Causses Cévennes - Piémont entend s'engager dans une stratégie visant l'optimisation des réseaux de déplacements et le renforcement d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle constitue un axe essentiel de cette stratégie. La prépondérance du secteur routier en termes de consommation et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'explique par la ruralité du territoire qui entraîne la nécessité de réaliser des distances importantes entre le domicile et les zones d'activités et de services. En effet, sur le territoire du PETR, 77% des actifs vont travailler en voiture contre 83% sur le territoire du Piémont Cévenol. En 2017, sur les deux territoires, plus de 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule. Ainsi, même si le réseau de bus Lio maille le territoire, les occurrences de passages sont très faibles et l'offre de transport en commun reste limitée face aux pratiques de la population. Le territoire Causses Cévennes - Piémont souhaite entreprendre le développement d'alternatives à travers la structuration des réseaux cyclables, le renforcement de l'offre de transport en commun et des pratiques permettant de réduire les déplacements ainsi que l'aménagement d'aires de covoiturages et de pôle d'échange multimodal.

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont apparaît comme un espace de transition entre la plaine languedocienne et les contreforts sud du Massif Central. Même si des dynamiques démographiques différentes s'observent sur ces deux espaces, les enjeux en matière de cohésion sociale, de relance économique et de transition écologique sont partagés. Le but de cette approche conjointe réside dans la recherche de solidarités et de complémentarités entre territoires de plaine et de montagne et entre bourgs-centres et villages ruraux.

Présentation synthétique des projets de territoire Causses Cévennes et du Piémont Cévenol

- Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes

Le projet de territoire du PETR Causses et Cévennes a été construit en faisant la synthèse des travaux du conseil de développement et des orientations des deux communautés de communes du PETR (CC du Pays Viganais et CC Causses Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »). Il peut être résumé par le schéma ci-dessous :



Le projet est pensé selon trois axes : Attractivité et cadre de vie ; Économie et ressources locales ; Images et représentations. Chacun répond à des enjeux globaux du territoire : l'aménagement global et la vie quotidienne ; le dynamisme économique et l'intégration des enjeux contemporains (télétravail, changement climatique) ; la communication et la reprise de confiance de la part de la population.

Ces trois thématiques sont très liées et de nombreux projets seront transversaux. Trois grands principes animent également la construction du projet de territoire.

Principe un : Articulation du projet avec les outils de financements et l'évolution de l'organisation territoriale (contrat de ruralité et le contrat territorial régional).

Principe deux : Identifier les complémentarités ainsi que les opportunités de mutualisation afin d'optimiser l'animation territoriale et la mise en œuvre des actions.

Principe trois : Le projet interpelle différentes échelles et pourrait initier des projets de coopération inter-territoriales pouvant dépasser le périmètre du PETR sur un certain nombre d'enjeux (transports publics, développement économique, tourisme).

AXE I : Attractivité et cadre de vie			
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Orientations des Communautés de communes	Rôle et actions du PETR
Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants	Accroître la couverture numérique	Déployer le très haut débit en priorisant le besoin des entreprises	Position de lobby et d'accompagnement en ciblant les besoins
		Couvrir les zones blanches en téléphonie mobile	
	Requalifier le réseau routier	Améliorer l'axe Ganges - Le Vigan	Position de lobby et d'accompagnement
		Améliorer l'accès à l'A75	
	Développer les modes de déplacements alternatifs	Créer un ou plusieurs Pôles d'Échanges Multimodaux	Soutien des projets auprès des partenaires financiers
		Poursuivre la voie verte sur l'axe Ganges – Le Vigan	
Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants	Animer une réflexion collective autour de l'urbanisme et de la gestion des espaces	Engager un SCoT à une échelle pertinente (CCPV)	Accompagnement de la réflexion sur la démarche SCoT
		Favoriser la planification urbaine à l'échelle intercommunale	Participation aux différentes instances, rôle de coordination
		Inciter à l'entretien des espaces naturels à l'abandon	
	S'engager en faveur de l'habitat durable	Accompagner les collectivités, les habitants et les bailleurs vers la réduction des consommations énergétiques (HQE)	Rôle de soutien et de facilitateur des démarches
		Répondre aux besoins de logement locatif adaptés à la demande, notamment aux personnes âgées et aux jeunes du territoire	
	Penser des espaces publics rénovés et attractifs	Requalifier les centres des bourgs et des villages	Accompagnement des collectivités dans la conception et le montage de leurs projets
		Redynamiser l'activité dans les centres bourgs en s'adaptant aux nouvelles pratiques des habitants	
	Encourager une vie locale plurielle et dynamique	Soutenir le réseau éducatif de la maternelle au lycée	Diversifier l'offre de formation à la Cité scolaire du Vigan
Développer des dispositifs favorisant les projets culturels au sein des écoles			
Soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives		Accroître l'offre sportive (équipements et encadrement)	Suivi des projets structurants portés par les partenaires
		Se doter de pôles culturels structurés	
		Encourager le décloisonnement des projets et la mixité des publics	
Renforcer la présence et l'accessibilité des services		Soutenir les services de proximité	Suivi des projets structurants et recherche de solutions innovantes
		Accentuer les actions réduisant les fractures linguistiques, numériques et sociales	
		Soutenir les associations à caractère social et médico-social	

AXE II : Économie et ressources locales			
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Orientations des Communautés de communes	Rôle et actions du PETR
Dynamiser le tissu local des entreprises	Favoriser le travail en réseau et les synergies	Encourager la mutualisation de moyens entre les entreprises	Coordination et facilitation des échanges entre les réseaux économiques locaux Intégration à des réseaux extraterritoriaux
		Accroître les partenariats avec les métropoles régionales	
		Soutenir les réseaux locaux d'entrepreneurs	
	Renforcer l'accueil de porteurs de projets	Créer une mission d'accueil et d'accompagnement dédiée aux porteurs de projets	Mise en place de la mission "accueil" : accompagnement des porteurs de projets, médiation auprès des structures d'accueil et des collectivités Encourager l'émergence d'un fond local d'investissement porté par des acteurs privés
		Soutenir financièrement le développement économique local	
	Accompagner les entreprises et encourager la formation professionnelle	Augmenter et favoriser la qualification professionnelle	Intégration aux démarches locales et mise en lien avec des démarches extra territoriales
Maintenir des lieux innovants de formation dans les communes			
Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse	Affirmer le rôle structurant des grands sites du territoire	Accroître l'animation du Grand Site de Navacelles	Participation aux démarches propres aux grands sites et mise en lien avec les autres sites participant à la richesse de la destination.
		Créer un centre d'interprétation des changements climatiques à l'Observatoire météo du Mont Aigoual	
	Affirmer la vocation pleine nature de la destination	Améliorer l'accès rivière et plans d'eau	Accompagnement des projets et mise en place de plan de communication
		Développer des parcours permanents de tourisme sportif	
		Développer les parcours pour les personnes à mobilité réduite	
		Finaliser les aménagements du Pôle nature 4 saisons du Massif de l'Aigoual	
	Structurer un tourisme de terroir	Promouvoir la consommation de produits locaux	Valoriser et soutenir la mise en réseau des acteurs de la filière
		Encourager la mise en réseau des producteurs	

Soutenir une agriculture locale et durable	Encourager les installations et les transmissions	Reconquérir l'accès aux parcours pastoraux	Intégration des problématiques agricoles à la mission accueil Soutien et accompagnement des programmes en cours
		Réceptionner et relayer l'information sur les biens à céder et sur les projets d'installation	
	Favoriser la distribution en circuits courts	Soutenir et faire connaître la production et la transformation en circuit court	Débuter une réflexion collective autour des circuits courts et recherche des pistes d'amélioration
Accompagner la transition énergétique du territoire	S'engager pour la maîtrise de l'énergie	Encourager l'utilisation du bois-énergie dans les bâtiments publics	Mise en place d'un Conseiller en Energie Partagé
		Rénover l'éclairage public	
		Maîtriser la consommation énergétique des bâtiments publics	
	Production d'énergies renouvelables	Structurer la filière bois locale	Accompagnement de la restructuration de la filière (ex. charte forestière)
		S'engager en faveur de la production de biométhane	Soutien et lobby en faveur des projets de production d'énergies locales
	Soutenir les projets photovoltaïques, éoliens et hydroélectriques de proximité		

AXE III : Images et représentations			
Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Orientations des Communautés de communes	Rôle et actions du PETR
Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau	Mettre en valeur les initiatives locales	Publication de lettres d'information mettant en valeur les initiatives locales	Création d'une stratégie de diffusion des initiatives positives en partenariat avec des acteurs locaux
		Mise en place de partenariats avec les organisateurs d'événements locaux	
		Relayer les "success stories" du territoire	
	Favoriser et ouvrir les réseaux	Encourager les échanges entre les élus, les associations et les acteurs économiques	Conduire des animations et des ateliers de démocratie participative Poursuivre les temps de réflexion du conseil de développement avec une commission dédiée
		Mise en place de conventions de partenariat	
	Mise en place d'un discours positif commun co-construit avec la société civile		Définition d'éléments de langage partagés Construction et animation d'une démarche partagée et collaborative entre élus et société civile
Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur	Concevoir une stratégie de marketing territorial	Recenser et mettre en valeur les atouts du territoire	Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication
		Actions de communication à l'échelle de chaque EPCI	
	Promouvoir le territoire envers les nouveaux habitants et les touristes	Renforcer le partenariat Sud Cévennes entre les offices de tourisme	Coordination de l'action
		Mettre en valeur les événements du territoire	Participer à des salons et événements. Utiliser les supports médias pour promouvoir le territoire
		Mettre en place une politique spécifique pour les candidats à l'installation	Intégration de réseaux spécialisés, partage des compétences et d'une culture de l'accueil

Le PETR Causses et Cévennes a intégré en octobre 2022 le groupe des 10 territoires pilotes du programme Avenir Montagne. Il est le seul du Massif Central et un des trois de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée. Confronté à des enjeux multiples typiques des territoires de moyenne montagne mais animé par une forte volonté d'agir et de s'en donner les moyens, le PETR Causses et Cévennes souhaite faire projet autour des transitions en favorisant l'innovation et l'expérimentation.

Depuis 2021, le PETR a lancé plusieurs démarches prospectives (SCoT, Stratégie de transition écologique, Avenir Montagnes ingénierie - parcours pilote suivi par la Fabrique des transitions) et a obtenu au second semestre 2022 de nouveaux moyens pour engager l'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités et d'une charte forestière de territoire. De nombreuses autres sont en cours ou émergent sur le territoire : Pôle d'innovation territoriale à la Filature du Mazel, plan alimentaire territorial, pacte pastoral intercommunal, territoire mycologique, PLUi du Pays Viganais, petites villes de demain, pôle de pleine nature (CPIER Massif central) ... Avec ses partenaires et grâce aux apports de la Fabrique des transitions et de ses alliés, le PETR porte l'ambition de les faire converger vers un projet global et transversal de transition. De plus, accompagnant nombre d'acteurs institutionnels et socioprofessionnels, le PETR ambitionne aussi d'impulser un changement profond dans la manière de percevoir le territoire.

Enfin, les élus et les services du PETR Causses et Cévennes et leurs partenaires tels que la Filature du Mazel accordent une place prépondérante à l'innovation, à la recherche et à l'enseignement supérieur. Ils sont résolument tournés vers l'extérieur et la coopération, s'impliquent dans de nombreux réseaux et tissent de solides liens avec des territoires ou des acteurs inspirants afin de nourrir leurs réflexions. Le travail partenarial et à différentes échelles fait donc partie de leur culture et l'intelligence collective est leur moteur principal pour construire un récit fédérateur des dynamiques de transition du territoire et dessiner les contours d'un futur désirable en Causses et Cévennes. Ils ont aussi pris la pleine mesure de la responsabilité incombant aux territoires pilotes notamment en termes de transmission des apports et des retours d'expérience auprès d'autres territoires ou acteurs intéressés.

- [Projet de territoire et Plan Climat Air Energie Territorial \(PCAET\) de la Communauté de communes du Piémont Cévenol](#)

Le PCAET de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol est élaboré pour la période 2018-2023.

Lancé en juillet 2015, le projet de territoire a été adopté le 26 juillet 2017 par le conseil communautaire du Piémont Cévenol. Il a été construit avec l'appui d'un cabinet d'étude sur la base d'un état des lieux, diagnostic qui a permis après concertation et analyse, de mettre en exergue les enjeux importants, les moyens financiers à mobiliser et de définir une stratégie territoriale autour de 4 axes de développement.

- Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire
- Assurer le développement économique du territoire
- Promouvoir le territoire et son identité
- Préserver le cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable

La transition énergétique et écologique est également au cœur de ce projet avec une dimension transversale et territoriale. Elle doit guider en permanence l'action publique et les choix stratégiques de l'intercommunalité.

Consolider un socle commun de services à la population

Actions et projets de la CCPC

Création d'accueils de loisirs sur les secteurs autour de Lédignan et de SHF

- Réhabilitation de la piscine de Quissac
- Réalisation d'un diagnostic avec scénarios, maîtrise d'œuvre, travaux

Développement de lieux d'accueils jeunesse « ados »

- Mailler le territoire et proposer au moins 2 antennes

Mutualisation de la restauration scolaire / crèches (cuisine centrale)

- Création d'une cuisine centrale pour l'approvisionnement des établissements du territoire

Mobilité / accessibilité

- Favoriser, susciter, accompagner la mise en place d'un dispositif de covoiturage
- Favoriser le développement de points Visio sur le territoire

Développement numérique

- Outil numérique de promotion du territoire (patrimoine, APN, ...)

Assurer le développement économique du territoire

Actions et projets de la CCPC

Patrimoine

- Plan Patrimoine
- Réhabilitation du petit patrimoine bâti

Offre touristique, activités de pleine nature, patrimoine : développement de sentiers, itinéraires et boucles d'itinérance

- Extension réseau de randonnées RLESI Doublement du réseau actuel

Boucles cyclos touristiques Offre de déplacement doux destiné aux familles et aux groupes

- Parcours d'orientation Diversité de l'offre d'APN
- Sentiers d'interprétation Carré de soie
- Sentiers d'interprétation Balade Lédignan Sur le thème de l'eau et balade créative
- Sentier d'interprétation Vidourle à Quissac
- Circuit médiéval
- Circuit de découverte du patrimoine

Zones d'activités

- ZA Quissac, création d'une ZA d'environ 10ha
- Extension ZAC des batailles St Hippolyte du Fort, extension de la ZA existante à viabiliser pour 3,9ha commercialisables

- ZA Lédignan, extension de la ZA existante à viabiliser pour 3,9ha commercialisables
- ZA Aigremont, ZA d'environ 6,4ha, dont 4,06 commercialisables

Services aux entreprises

- Projet de Maison des Entreprises

Irrigation agriculture

- Demande d'extension du réseau BRL, lien avec l'EPTB, développement de retenues et pratiques culturales

Valorisation des démarches d'agrotourisme

- Encourager le développement d'activités d'accueil à la ferme et/ou de tourisme rural

Soutien de l'agriculture en circuit court

- Améliorer la mise en relation agriculteurs/distributeurs ; améliorer la visibilité de l'offre locale vis-à-vis de la population ; fédérer les initiatives

Soutien au développement d'hébergements touristiques

- Montée en qualité des hébergements, promotion de produits touristiques interactifs

Apporter un soutien à la mise en place d'opérations collectives de valorisation des commerces et artisanat

- Animation des commerces de centres-villes, soutien à la rénovation des vitrines...

Favoriser l'accessibilité au foncier

- Identification des parcelles en friches ou à potentiel, sensibilisation des propriétaires...

Soutien à l'aménagement du paysage : forêts et garrigues du Piémont cévenol (filrière bois, agropastoralisme)

- Réinstallation de troupeaux, maintien d'une activité ovine, filière bois

Préserver le cadre de vie du territoire

Actions et projets de la CCPC

Transition énergétique : Plan Climat

- Elaborer un PCAET

Développement de l'accessibilité

- Mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments et équipements intercommunaux recevant du public

PIAPPH

- Etude sur l'ensemble des espaces verts intercommunaux et de 6 communes et réorientation vers 0 pesticide, conception de panneaux d'informations et de sensibilisation, achat de matériel, actions de formations, réalisation prairie fleurie, réalisation des panneaux, actions de communication

Réhabilitation des déchetteries de SHF et de Liouc

- Mise en conformité et en sécurité

Construction d'une nouvelle déchetterie sur le secteur de Lédignan

- Création d'un nouvel équipement

Actions transition énergétique développées notamment en lien avec le PCAET

- Valorisation des CEE, défi FAEP, guide agent écoresponsable, journée écocitoyenne, CEP, projets photovoltaïques, ressourcerie

Actions transition énergétique développées notamment en lien avec TEPCV

- Formation éco-conduite, géolocalisation, acquisition de véhicules électriques et hybrides, développement mobilité douce

Préparation de la mise en œuvre des nouvelles compétences eau, assainissement, GEMAPI

Maîtrise de l'évolution des espaces

- Limiter l'urbanisation, favoriser le maintien et le développement de l'agriculture...

Préservation, valorisation qualitative et quantitative de la ressource en eau

- PGRE

Nouvelle affectation des ex déchetteries de Sauve et St Bénézet

- Hypothèse d'installer des parcs photovoltaïques

Par ailleurs, la communauté de communes a, dès 2018, lancé l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), définitivement adopté par délibération le 27 juillet 2022.

Ce plan s'est fixé pour objectif de diviser les consommations d'énergie du territoire par 2 d'ici 2050, et de multiplier la production locale d'énergie renouvelable, par 2 d'ici 2030 et par 5 d'ici 2050.

Pour ce faire, un plan d'actions a été défini, regroupé dans 7 axes stratégiques :

- La sobriété énergétique du patrimoine bâti
- La mobilité durable
- La production d'énergie renouvelable locale
- L'exemplarité de l'administration
- Animation de la dynamique de territoire
- Zéro déchet, zéro gaspillage
- L'adaptation au changement climatique.

- SCoT

Le PETR Causses et Cévennes a prescrit l'élaboration de son SCoT le 19 novembre 2020. En fin d'année 2022, la rédaction du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est en cours. Son approbation est prévue en 2024.

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol (CCPC), le processus d'élaboration du SCoT a été engagé à partir de 2019 et a fait l'objet des étapes clés suivantes :

- La décision de création d'un SCoT sur le périmètre de la CCPC, entérinée par la délibération prise par le Conseil Communautaire du 17 juillet 2019

- L'approbation du périmètre du SCOT de la CCPC par le Préfet, notifiée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019
- La prescription du SCoT, entérinée par la délibération du Conseil Communautaire de la CCPC du 10 juin 2020

Le diagnostic stratégique et l'état initial de l'environnement ont été présentés au vote du Conseil Communautaire, le 25 mai 2022 pour le diagnostic stratégique et le 29 juin 2022 pour l'Etat Initial de l'Environnement. Le PAS est actuellement en cours de finalisation de sa rédaction.

L'approbation du SCoT est prévue en septembre 2024.

Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

A l'échelle du territoire du CTO Causses Cévennes et Piémont Cévenol, 70 communes sont concernées par la politique Bourg Centre. 3 communes se sont engagées dans la démarche et ont été labellisées Bourg Centre Occitanie sur la période 2018-2021 : **Le Vigan, Saint-Hyppolite-du-Fort, Quissac**. Ces communes ont également été retenues au titre du dispositif Petites Villes de Demain de l'Etat.

·Le Vigan

Le Vigan se situe au sud du Massif Central, dans la Vallée de l'Arre, à l'extrémité Ouest du département du Gard et à proximité immédiate de ceux, voisins, de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Lozère. Le Vigan (17,24 km²) marque l'entrée du Parc national des Cévennes depuis le Sud et la limite paysagère entre l'arrière-pays languedocien, de garrigues au Sud et le territoire montagneux des Cévennes au Nord. Elle se situe au cœur d'un vaste espace vallonné et forestier, aux paysages d'une grande qualité, débordant sur le Mont-Aigoual (au Nord) et le Plateau des Causses (à l'Est).

Le Vigan compte 3 772 habitants en 2019. Depuis les années 1990, la dynamique est marquée par un net recul de la démographie qui tend à ralentir sur la période récente.

Le Vigan celle-ci constitue :

- La ville centre de la Communauté de Communes Pays Viganais (21 communes pour 10 014 habitants) ;
- Le premier pôle urbain du PETR Causses et Cévennes (36 communes, 15 410 habitants) ;
- La ville centre d'une aire urbaine de 14 communes ;
- La ville centre d'un bassin de vie de 28 communes étendues sur département du Gard et de l'Aveyron (Communes de Saint-Jean-du-Bruel et de Sauclières) ;
- Un pôle de plus de 2 000 emplois, essentiellement publics (dans les secteurs de la santé et de l'action sociale) et/ou liés à l'économie résidentielle, au sein de la zone d'emploi de Ganges. L'industrie est cependant toujours présente avec l'usine de fabrication de bas WELL qui emploie environ 200 personnes.

Les équipements, services et emplois du Vigan correspondent aux principaux centres générateurs de déplacement de la ville voire même du PETR Causses et Cévennes.

La stratégie de revitalisation et de redynamisation du Bourg centre du Vigan vise concrètement à mettre en œuvre le concept de « perle des Cévennes » ; c'est-à-dire une stratégie résolument tournée vers l'avenir et l'environnement. Elle fait ainsi le pari d'une attractivité renouvelée en réaction à un déclin industriel encore récent, tout en mettant à profit les atouts et fonctions de centralité dont la ville et ses abords ont hérité de son passé.

Cette ambition vise ainsi à consolider, moderniser, embellir, et rendre plus durable le bourg centre pour en renforcer son attractivité intrinsèque et exogène, celle de son territoire proche, comme son image tout en répondant aux besoins des 12 000 habitants qui en dépendent directement.

La volonté affichée est donc celle d'un bourg centre viganais, véritable lieu de vie attractif et de qualité mais également porteur d'une dynamique de renouveau économique.

La stratégie viganaise repose ainsi sur plusieurs objectifs stratégiques :

- Moderniser les centralités majeures et notamment les fonctions différenciantes quant à la qualité de vie : enseignement, éducation, santé, culture, sports, ...
- Poursuivre la politique d'ouverture et d'aménagement de la ville vers son environnement et à l'échelle de l'aire urbaine.
- Rendre la ville plus durable par des actes forts de rénovation et d'embellissement de son tissu urbain.

·Quissac

Quissac se situe au carrefour entre Nîmes, Montpellier, Alès et Le Vigan et a toujours eu un rôle de centralité, conforté aujourd'hui encore par sa position de chef-lieu d'un canton de 44 communes et de siège de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (34 communes).

Quissac compte 3 332 habitants en 2021 et enregistre une croissance démographique record d'1.8% par an. Essentiellement grâce au solde migratoire, le taux d'évolution de la population a été de + 2.93% sur la période 2010-2015, cette tendance s'équilibre depuis.

En l'espace d'une dizaine d'années, la commune de Quissac est devenue un petit centre urbain multipolarisé idéalement situé entre les agglomérations de Montpellier, Nîmes et Alès, ce qui lui confère une forte attractivité. La croissance démographique a entraîné une expansion urbaine ainsi qu'un besoin de réorganisation des services et des différentes fonctions urbaines afin de s'adapter aux nouvelles logiques de la commune et aux nouveaux besoins des habitants. L'enjeu du dispositif BCO est de doter la commune d'une armature urbaine plus dense tout en préservant le cadre de vie et en facilitant les mobilités durables afin de conforter son rôle de cité résidentielle et commerciale attractive. Quissac jouerait ainsi, aux côtés des communes de Saint Hippolyte du Fort, de Sauve, de Lédignan, de Ganges et du Vigan, un rôle de bourg-centre permettant de fixer des services. Quissac dépend en 2020 de la zone d'emploi Alès - Le Vigan mais une majorité de déplacements domicile - travail se fait vers Montpellier et Sauve. L'attractivité de l'ouest du département pour l'emploi ou pour l'accès aux services n'est pas affirmée.

Le projet de la commune de se développer en tant que ville active, accueillante et durable en consolidant le rôle de porte d'entrée du bassin d'emploi du territoire de projet se décline donc sous les deux axes stratégiques suivants : « ville active » et « ville accueillante ». La question des mobilités apparaît comme étant transversale aux deux axes.

·Saint Hippolyte du Fort

Située à moins d'une heure de route de Montpellier, de Nîmes, d'Alès et du Vigan, aux portes des Cévennes, la commune de St-Hippolyte-du-fort est un « nœud routier » qui fonctionne dans une maille. La commune tire parti de ce positionnement au carrefour des principaux pôles d'emplois départementaux et régionaux : Nîmes et Montpellier. Regroupant elle-même plus de 1 400 emplois, la commune constitue aussi un bassin d'activités. Elle joue également le rôle d'accueil résidentiel puisqu'elle se situe au rang des communes attractives du département du Gard.

La commune joue un rôle structurant dans son bassin de vie. Avec une population municipale de 3 942 habitants en 2021, elle est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. Cette « assise » au sein de son bassin de vie est le fait :

- De son haut niveau d'équipements lui assurant :
 - Une fonction de bourg-centre pour son bassin de vie,
 - Un rayonnement «au-delà » avec des équipements structurants : collège, EHPAD, pôle de santé, école des arts vivants, médiathèque...
 - Des politiques de solidarité tissées à partir de cette offre d'équipements (séniors, santé, enfance-jeunesse, handicap...).
- Des fonctions de services associées à cette polarité : médecins, spécialistes, pharmacies, infirmiers, laboratoire d'analyses...
- Des commerces, principalement concentrés sur deux polarités : l'avenue des Remparts/RD999 sur les franges, la place de la Canourgue et la place du Plan en centre-bourg.

La situation économique, environnementale et sociale de Saint Hippolyte du Fort la place face à des enjeux majeurs de développement économique (maintien de la démographie des entreprises, valorisation de son centre ancien et son potentiel touristique, ...), environnementaux (préservation de la qualité des eaux, conservation des corridors écologiques floristiques et hydrologiques, alliance de l'habitat moderne et du bâti ancien, limitation du risque inondation, ...) et sociaux (renouvellement et rajeunissement de sa population, services adaptés aux personnes âgées, dynamisme associatif, ...).

Ses objectifs seront :

- d'offrir des capacités d'accueil adaptées,
- proposer un cadre de vie attrayant fondé sur les atouts naturels et patrimoniaux du territoire,
- favoriser la mobilité et offrir des équipements et services de qualité sur le territoire.

A ce titre St Hippolyte du Fort souhaite impulser sur son bassin de vie, un effet moteur et attractif qui favorisera les facteurs de croissance tels que le cadre de vie, le logement, le commerce et l'artisanat, les services à la population et le tourisme.

·Une nouvelle commune est labellisée Bourg Centre Occitanie sur la période 2022-2028 : Sauve.

Située en piémont sud du massif des Cévennes, Sauve se situe à l'entrée du quart Nord-Ouest du département du Gard et donc de sa partie cévenole. La commune se trouve sur l'axe majeur de la RD 999 reliant Nîmes au massif des Cévennes, et se trouve ainsi à environ 40 km et 45 minutes du Nord-Ouest de Nîmes d'une part et du Vigan de l'autre. Malgré des axes moins directs, Sauve reste proche des autres agglomérations principales du territoire, se trouvant à 30 km au Sud d'Alès, et 50 km du Nord de Montpellier. Surtout, la commune est très proche du département de l'Hérault.

Sauve compte aujourd'hui 1903 habitants (population légale 2019) mais la population décroît lentement depuis 2014. Sauve constitue une polarité d'emploi et d'activité sur le territoire du Piémont Cévenol, avec un indice de concentration de l'emploi relativement satisfaisant et en constante augmentation. Le principal pôle touristique du territoire du Piémont Cévenol. Le tourisme représente ainsi une part importante de l'activité et de l'occupation de la commune, induisant également une saisonnalité dans le fonctionnement de la commune, l'emploi ou encore le rythme de vie des habitants. La commune a sur son territoire une bonne capacité d'hébergement à laquelle s'ajoutent les 386 résidences secondaires. Ces hébergements portent potentiellement la population saisonnière quasiment à la moitié de la population communale maximale. La commune, labellisée « Grand Site Occitanie », « Village de Caractère » et « Ville et métiers d'arts », bénéficie d'une offre touristique conséquente et diversifiée, associant restauration, patrimoine, culture et activités de pleine nature

La majorité du territoire communal présente de forts enjeux écologiques tant pour la faune que la flore. La commune présente également de forts enjeux de continuités écologiques, l'ensemble du territoire communal étant couvert par la Trame Verte et Bleue du SRCE, dont plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques.

La stratégie de développement et de valorisation de Sauve s'articulera pour les prochaines années autour de trois axes principaux :

- Un projet de développement favorisant la transition climatique
- Poursuivre l'aménagement urbain et paysager qualitatif de la ville
- Tenir le rôle de polarité d'équilibre en développant et en faisant évoluer les équipements de la commune

Les communes suivantes restent éligibles à la politique Bourg Centre 2022-2028: Val d'Aigoual, Lasalle, Alzon, Trèves, Saint-André de Valborgne et Lédignan. Les communes de Lasalle, Val d'Aigoual et Lédignan sont en réflexion.

ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉGION

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.

Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :

1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montrent bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du projet de SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, validé en Assemblée plénière en décembre 2019.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autres

part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension supra-régionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées

constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les éco-chèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique). Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 39 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT).

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrit dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entreprenariat féminin.

2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueux localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélés, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

La santé constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la santé, au sens large, des populations, en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

En matière de formation sanitaires et sociales : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

Au total, en 2022, la Région Occitanie consacra plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologie et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique,

en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis liés à la diversification des activités touristiques, en particulier pour les stations de moyenne montagne, à l'adaptation des systèmes pastoraux d'élevage à l'herbe et de la gestion forestière, au maintien des services à la population et aux entreprises, ainsi qu'à la protection des écosystèmes naturels montagnards.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation, à la culture et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie 2018-2025 », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.

La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats de Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie 2018-2025 et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.

Le SRADDET – Occitanie 2040

Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022**. Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux**.

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, ceux-ci sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région va devoir engager une **modification de son Schéma dans les meilleurs délais**. En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.
- **Unelarge concertation**, principalement via la mise en place des Commissions Territorialisées de l'Assemblée des Territoires à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées). Nous travaillerons ensemble au sein de ces Commissions, réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation à la **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Dessolutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉPARTEMENT DU GARD VIS-À-VIS DU TERRITOIRE

Dans la continuité du Pacte pour les gardois mis en œuvre sur la période 2016-2021, **l'action du Département du Gard repose sur 3 axes prioritaires :**

Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin :

- Accompagner les choix de vie des personnes âgées et favoriser l'inclusion des personnes handicapées.
- Mener une politique d'insertion au service de l'emploi.
- Offrir un soutien aux parents et aux enfants de la naissance à l'adolescence.
- Faire du logement une priorité.
- Soutenir l'activité et l'emploi.
- Favoriser la réussite de tous les jeunes.
- Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Protéger notre santé et notre qualité de vie :

- Une agriculture durable pour une alimentation de qualité.
- Réussir la transition écologique.
- Construire une destination touristique d'exception.
- Aménager le territoire en soutenant les dynamiques territoriales.
- La culture pour tous.
- Le sport, l'épanouissement de chacun.
- Agir pour lutter contre les risques.
- Santé et soins partout pour tous.

Relier les personnes et les territoires :

- Soutenir une vie associative locale.
- Garantir et simplifier les services de proximité.
- Mieux circuler et se déplacer.
- La THD et la Téléphonie : tous connectés.
- Faire vivre la démocratie locale dans la concertation et la transparence.

Ces orientations s'appuient sur le **schéma d'aménagement durable Gard 2030** autour de 8 défis opérationnels identifiés pour un aménagement et un développement durable du territoire gardois :

- Maîtriser et reconquérir le potentiel foncier gardois.
- Concevoir et construire une mobilité globale.
- Accroître la production de logements durables.
- Soutenir les différentes strates de l'économie entrepreneuriale.
- Innover dans les politiques de solidarité.
- Garantir l'approvisionnement en eau et diversifier celui en énergie.
- Conforter l'agriculture en amont comme en aval.
- Vivre et se développer durablement avec le risque.

Ces enjeux constituent le support des actions et des projets, notamment dans le cadre des politiques de contractualisation avec les différents territoires gardois.

Ils ont vocation à être déclinés à travers **différents schémas sectoriels**, en fonction des compétences respectives, tels :

Schémas et plans en cours de programmation :

- Plan départemental de l'Habitat (PDH).
- Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD).
- WI-GARD pour poursuivre le développement du Très Haut Débit.
- Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).
- Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.
- Schéma Eau et Climat 3.0
- Plan Alimentaire Territorial (PAT).
- Schéma départemental de la Culture.

Schémas créés ou renouvelés :

- Le Schéma départemental des solidarités sociales a été approuvé en novembre 2022. Il impacte l'ensemble des politiques du Département dans le domaine social.
- Le Schéma départemental des mobilités est en cours d'élaboration,
- Le Schéma départemental du tourisme responsable, durable et solidaire a été actualisé pour une nouvelle programmation 2022-2028.
- Le Schéma départemental des enseignements artistiques est en réécriture.
- Le Schéma départemental de la lecture publique est en cours d'élaboration.

ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT

6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Le Contrat Territorial Occitanie est un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteur de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p align="center">Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts 2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique <p align="center">Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires adoptant une approche multiusages ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p align="center">Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accru</p> <p><i>Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement impactée par les effets du changement climatique, les partenaires souhaitent à horizon 2028 activement renforcer les dispositifs de valorisation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (espèces et espaces), d'adaptation des activités économiques et d'amélioration de la gestion de la ressource en eau. Le territoire souhaite s'engager dans des actions de valorisation et de sensibilisation de son patrimoine et de sa qualité environnementale et paysagère.</i></p>
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p align="center">Schéma Eau et Climat 3.0</p> <p>Axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'adapter et augmenter la résilience des territoires, expérimenter. - Connaître pour bien agir. - Anticiper pour ne pas subir : l'accès à une eau de qualité. 	<p align="center">Améliorer la mobilité sur le territoire</p> <p><i>L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, souhaite optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le transport routier représente une grande partie des consommations d'énergie du territoire, en plus des émissions de gaz à effet de serre. Le développement d'une mobilité alternative et décarbonée est un enjeu pour le territoire.</i></p>

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Le SCoT du PETER Causses et Cévennes en cours d'élaboration

Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration

CRTE (PETER et CCPC)

Projet de territoire du PETER Causses et Cévennes

Axe 1 : Attractivité et cadre de vie

- 1.1 Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants
- 1.2 Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants
- 1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique

Axe 2 : Economie et ressources locales

- 2.3 Soutenir une agriculture locale et durable
- 2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire

Axe 3 : Images et représentations

- 3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau

PCAET de la Communauté de communes du Piémont Cévenol 2022-2028

Axe 7 : L'adaptation au changement climatique

- 7.1. Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- 7.2. Améliorer la prise en compte des risques inondation et feux de forêts
- 7.3. Valoriser et préserver la biodiversité que le territoire
- 7.4. Accompagner les activités économiques à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNCEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames 2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville 3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature 4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs 5 prévention et la réduction des risques d'inondation 6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques. <p>Biodiversité : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour atteindre la non perte nette de biodiversité en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p>Milieux aquatiques : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p>Foncier : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040 en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p style="text-align: center;">Soutenir l'agriculture durable</p> <p><i>Les partenaires, en lien avec les partenaires du CTO, souhaitent accompagner le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts et de micro-filière. Le territoire s'engage dans la valorisation de l'agropastoralisme, l'agroforesterie et de la filière bois permettant ainsi le maintien de la qualité paysagère locale et la préservation de la biodiversité.</i></p> <p style="text-align: center;">Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accru</p> <p><i>Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement impactée par les effets du changement climatique, les partenaires souhaitent à horizon 2028 activement renforcer les dispositifs de valorisation et de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles (espèces et espaces), d'adaptation des activités économiques et d'amélioration de la gestion de la ressource en eau. Le territoire souhaite s'engager dans des actions de valorisation et de sensibilisation de son patrimoine et de sa qualité environnementale</i></p>

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT

Gard 2030

Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.

Schéma Eau et Climat 3.0

Schéma départemental Espaces Naturels Sensibles

Schéma départemental de cohérence des activités de pleine nature

Pacte territorial pour les gardois :

Le Département intervient dans le cadre du financement des investissements en matière d'équipement public en eau et assainissement.

et paysagère.

Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire

Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale réfléchie sur les principes de l'économie circulaire. Le territoire souhaite, en lien avec les partenaires du CTO, développer des projets inscrits dans l'économie circulaire, et également des projets visant à structurer et renforcer les dispositifs de traitement des déchets en vue d'en diminuer l'impact, et de permettre une réutilisation voire une réparation.

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration

Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration

CRTE (PETR et CCPC)

Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes

Axe 1 : Attractivité et cadre de vie

- 1.1 Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants
- 1.2 Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants
- 1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique

Axe 2 : Economie et ressources locales

- 2.2 Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse
- 2.3 Soutenir une agriculture locale et durable
- 2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire

Axe 3 : Images et représentations

- 3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau

Projet de territoire de la CCPC :

- Préserver le cadre de vie et faciliter la transition énergétique et écologique du territoire

PLPDMA de la CCPC :

- Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 2 Réduire les biodéchets
- Axe 3 Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets
- Axe 4 Réduire les déchets des déchèteries
- Axe 5 Sensibiliser les usagers sur les pratiques de réduction de déchets
- Axe 6 Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets

PAT de la CCPC en cours d'élaboration

PCAET de la CCPC 2022-2028

- Axe 1 La sobriété énergétique du patrimoine bâti
- 1.1. Améliorer les performances énergétiques patrimoine public et réduire les consommations

Axe 7 : L'adaptation au changement climatique

- 7.1. Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
- 7.2. Améliorer la prise en compte des risques inondation et feux de forêts
- 7.3. Valoriser et préserver la biodiversité que le territoire
- 7.4. Accompagner les activités économiques à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Région à énergie Positive (REPOS) et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire. Objectifs :</p> <p>1 A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par 3 la production d'énergie renouvelable 2 Déconnexion entre croissance économique et consommation de matières premières 3 Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 - Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040 - Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040 - Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables. 	<p style="text-align: center;">Soutenir l'agriculture durable</p> <p><i>Le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, souhaite accompagner le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts et de micro-filière. Le territoire s'engage dans la valorisation de l'agropastoralisme, l'agroforesterie et de la filière bois permettant ainsi le maintien de la qualité paysagère locale et la préservation de la biodiversité.</i></p> <p style="text-align: center;">Accompagner la transition énergétique</p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;">Gard 2030 Schéma d'aménagement durable de l'espace gardois.</p> <p style="text-align: center;">Plan Alimentaire Territorial – PAT Intervention du Département pour soutenir les productions agricoles gardoises en circuit court.</p> <p style="text-align: center;">Pacte territorial pour les gardois : Le Département intervient en soutenant la rénovation énergétique des équipements publics.</p>	<p><i>Le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, porte pour ambition d'être reconnu en tant que haut lieu de la transition écologique et énergétique. Pour ce faire, notre territoire souhaite s'engager dans une politique de réduction des consommations énergétiques et de renforcement des productions d'énergies renouvelables.</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p style="text-align: center;">Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration</p> <p style="text-align: center;">Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration</p> <p style="text-align: center;">CRTE (PETR et CCPC)</p>	<p style="text-align: center;">Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire</p> <p><i>Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale réfléchie sur les principes de l'économie circulaire. Le</i></p>

Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes

Axe 1 : Attractivité et cadre de vie

- 1.1 Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants
- 1.2 Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants
- 1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique

Axe 2 : Economie et ressources locales

- 2.1 Dynamiser le tissu local des entreprises
- 2.2 Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse
- 2.3 Soutenir une agriculture locale et durable
- 2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire

Axe 3 : Images et représentations

- 3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau

PCAET de la Communauté de communes du Piémont Cévenol

- Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations
- Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine
- Accompagner les acteurs socio économiques sur leur bâti et leur outil de production
- Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire
- Production d'énergie renouvelable locale
- Valoriser voire essaimer les projets participatifs et citoyens
- Accompagner les communes membres dans leur projet de développement EnR
- Favoriser une émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration de l'offre locale

Projet de territoire de la CCPC :

Préserver le cadre de vie et faciliter la transition énergétique et écologique du territoire

PLPDMA de la CCPC

- Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 2 Réduire les biodéchets
- Axe 3 Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets
- Axe 4 Réduire les déchets des déchèteries
- Axe 5 Sensibiliser les usagers sur les pratiques de réduction de déchets
- Axe 6 Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets

PCAET de la CCPC 2022-2028

Objectifs du PCAET en cohérence avec la trajectoire REPOS

- Axe 1 : La sobriété énergétique du patrimoine bâti
- Axe 2 : La mobilité durable
- Axe 3 : La production d'énergie renouvelable locale
- Axe 6 : Zéro déchet, zéro gaspillage

territoire souhaite développer des projets inscrits dans l'économie circulaire, et également des projets visant à structurer et renforcer les dispositifs de traitement des déchets en vue d'en diminuer l'impact, et de permettre une réutilisation voire une réparation.

Améliorer la mobilité sur le territoire

L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, souhaite optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le transport routier représente une grande partie des consommations d'énergie du territoire, en plus des émissions de gaz à effet de serre. Le développement d'une mobilité alternative et décarbonée est un enjeu pour le territoire.

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</p> <p>Politique Sportive Régionale 2022-2028 - "L'OCCITANIE EN PREMIERE LIGNE"</p> <p>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » : Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023. A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p style="text-align: center;">Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants</p> <p><i>Le territoire Causses et Cévennes - Piémont s'investit de façon prioritaire en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de l'attractivité résidentielle. Cela se traduit notamment par la redynamisation des principales polarités et l'adaptation de l'offre de logements. Le soutien, en lien avec les partenaires du CTO, aux commerces et à l'artisanat dans les centres-bourgs et dans les centres-villes pourra permettre le maintien d'emplois sur le territoire.</i></p> <p style="text-align: center;">Consolider et développer l'offre de services à la population</p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public -(SDAASP).</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental des Solidarités Sociales</p> <p style="text-align: center;">Pacte territorial pour les gardois : Dans les domaines sportifs et culturels, soutien aux équipements et aux associations.</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental des activités de pleine nature</p> <p style="text-align: center;">Schéma de la Culture</p> <p style="text-align: center;">Démarche Le Gard – Militant du Goût : Valorisation et promotion des produits et des terroirs gardois en circuit court et soutien à leur montée en gamme sur le plan qualitatif.</p>	<p><i>Le territoire dispose d'une offre de services, de soins et d'activités polarisée et inégalement répartie sur le territoire. Les collectivités du territoire, en lien avec les partenaires du CTO, entendent développer la création d'équipements publics et renforcer les services de proximité. En lien avec la politique démographique des deux territoires, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre de soins pour les personnes âgées ainsi que l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.</i></p>

STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES

Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration

Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration

CRTE (PETR et CCPC)

Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes

Axe 1 : Attractivité et cadre de vie

- 1.1 Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants
- 1.2 Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants
- 1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique

Axe 2 : Economie et ressources locales

- 2.1 Dynamiser le tissu local des entreprises
- 2.2 Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse
- 2.3 Soutenir une agriculture locale et durable
- 2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire

Axe 3 : Images et représentations

- 3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau

Projet de territoire de la CCPC :

Consolider un socle commun de services à la population / Préserver le cadre de vie et faciliter la transition énergétique et écologique du territoire

PLPDMA de la CCPC :

Axe 1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Axe 2 Réduire les biodéchets

Axe 3 Développer le réemploi pour allonger la durée de vie des objets

Axe 4 Réduire les déchets des déchèteries

Axe 5 Sensibiliser les usagers sur les pratiques de réduction de déchets

Axe 6 Utiliser les instruments économiques pour réduire les déchets

PST de la CCPC

Axe 1 La coéducation et le bien-être de l'enfant

Axe 2 : Parcours d'avenir pour la jeunesse

Axe 3 Le bien-être des habitants

PCAET de la CCPC 2022-2028

Axe 1 La sobriété énergétique du patrimoine bâti

1.2. Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine

1.4. Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p align="center">Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l’Embauche</p>	<p align="center">Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l’extérieur</p>
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p align="center">Schéma départemental des solidarités sociales</p> <p align="center">Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l’attractivité</p> <p align="center">Le Département concourt au développement de l’emploi salarié et non salarié, de façon directe et indirecte à travers le déploiement de ces deux schémas.</p>	<p><i>Avantageusement situé à proximité de grandes métropoles, le territoire souhaite s’affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand, en favorisant l’accueil et le développement durable des entreprises.</i></p> <p align="center">Soutenir l’agriculture durable</p>
<p align="center">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p align="center">Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d’élaboration</p> <p align="center">Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d’élaboration</p> <p align="center">CRTE (PETR et CCPC)</p> <p align="center">Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes</p> <p>Axe 1 : Attractivité et cadre de vie</p> <p>1.1 Favoriser l’ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants</p> <p>1.2 Requalifier l’urbanisme pour permettre l’accueil de nouveaux habitants</p> <p>1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique</p> <p>Axe 2 : Economie et ressources locales</p> <p>2.1 Dynamiser le tissu local des entreprises</p> <p>2.2 Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse</p> <p>2.3 Soutenir une agriculture locale et durable</p> <p>2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire</p> <p>Axe 3 : Images et représentations</p> <p>3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau</p> <p>3.2 Communiquer et promouvoir le territoire vers l’extérieur</p>	<p><i>Le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, souhaite accompagner le développement de l’agriculture durable en soutenant l’installation et les reprises d’exploitations, la structuration de circuits courts et de micro-filière. Le territoire s’engage dans la valorisation de l’agropastoralisme, l’agroforesterie et de la filière bois permettant ainsi le maintien de la qualité paysagère locale et la préservation de la biodiversité.</i></p> <p align="center">Favoriser l’attractivité du territoire et l’installation de nouveaux habitants</p> <p><i>Le territoire Causses et Cévennes - Piémont s’investit de façon prioritaire en faveur de l’amélioration du cadre de vie et du renforcement de l’attractivité résidentielle. Cela se traduit notamment par la redynamisation des principales polarités et l’adaptation de l’offre de logements. Le soutien aux commerces et à l’artisanat dans les centres-bourgs et dans les centres-villes</i></p>

Projet de territoire de la CCPC
Assurer le développement économique du territoire

PAT de la CCPC en cours d'élaboration

PCAET de la CCPC 2022-2028

Axe 1 La sobriété énergétique du patrimoine bâti

1.3. Accompagner les acteurs socio-économiques sur leur bâti et leur outil de production

Axe 6 Zéro déchet, zéro gaspillage

6.3. Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire

pourra permettre le maintien d'emplois sur le territoire.

Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité

Figurant parmi les premiers secteurs économiques du territoire, le tourisme souhaite se structurer autour d'une vocation Pleine Nature portée par les grands sites naturels et protégés du territoire et se diversifier à la faveur d'une meilleure valorisation des richesses et potentiels locaux.

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE Causses Cévennes Piémont
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</p> <p style="text-align: center;">Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p style="text-align: center;">Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</p> <p>Rééquilibrage= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p>Objectifs thématiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilité : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial. - Services : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ; - Habitat : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations). - Métropoles : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité. Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles. - Territoires d'équilibre / centralités : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres. - Coopérations : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires <p>Volet montagne et ruralité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre territoriale : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures - Complémentarité : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains - Economie rurale et de montagne : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne 	<p style="text-align: center;">Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants</p> <p><i>Le territoire Causses et Cévennes - Piémont s'investit de façon prioritaire en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de l'attractivité résidentielle. Cela se traduit notamment par la redynamisation des principales polarités et l'adaptation de l'offre de logements. Le soutien aux commerces et à l'artisanat dans les centres-bourgs et dans les centres-villes pourra permettre le maintien d'emplois sur le territoire.</i></p> <p style="text-align: center;">Consolider et développer l'offre de services à la population</p> <p><i>Le territoire dispose d'une offre de services, de soins et d'activités polarisée et inégalement répartie sur le territoire. Les collectivités du territoire, en lien avec les partenaires du CTO, entendent développer la création d'équipements publics et renforcer les services de proximité. En lien avec la politique démographique des deux territoires, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre de soins pour les personnes âgées ainsi que l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.</i></p> <p style="text-align: center;">Valoriser et promouvoir l'identité territoriale</p> <p><i>La promotion d'une identité territoriale partagée, fondée sur des spécificités culturelles et des initiatives valorisantes est considérée comme un élément essentiel pour le</i></p>

<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</p> <p style="text-align: center;">Schéma des Mobilités</p> <p>En cours d'élaboration, le Schéma Départemental des Mobilités devra permettre une intégration accrue, sur l'infrastructure routière départementale, des modes et services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle (vélos, covoiturage, transports collectifs). Par ailleurs, le Département est associé à la création de Pôles d'Echanges Multimodaux sur le territoire gardois.</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental des aménagements cyclables</p> <p style="text-align: center;">Schéma départemental du tourisme, des loisirs et de l'attractivité</p>	<p><i>renforcement de l'attractivité du territoire.</i></p> <p style="text-align: center;">Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité</p> <p><i>Figurant parmi les premiers secteurs économiques du territoire, le tourisme souhaite se structurer autour d'une vocation Pleine Nature portée par les grands sites naturels et protégés du territoire et se diversifier à la faveur d'une meilleure valorisation des richesses et potentiels locaux.</i></p>
<p style="text-align: center;">STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</p> <p style="text-align: center;">Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration</p> <p style="text-align: center;">Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration</p> <p style="text-align: center;">CRTE (PETR et CCPC)</p> <p style="text-align: center;">Projet de territoire du PETR Causses et Cévennes</p> <p>Axe 1 : Attractivité et cadre de vie</p> <p>1.1 Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants</p> <p>1.2 Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants</p> <p>1.3 Encourager une vie locale plurielle et dynamique</p> <p>Axe 2 : Economie et ressources locales</p> <p>2.1 Dynamiser le tissu local des entreprises</p> <p>2.2 Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse</p> <p>2.3 Soutenir une agriculture locale et durable</p> <p>2.4 Accompagner la transition énergétique du territoire</p> <p>Axe 3 : Images et représentations</p> <p>3.1 Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau</p> <p>3.2 Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur</p> <p style="text-align: center;">Projet de territoire de la CCPC</p> <p>Consolider un socle commun de services à la population</p> <p>Promouvoir le territoire et son identité</p> <p>Préserver le cadre de vie et faciliter la transition énergétique et écologique du territoire</p> <p style="text-align: center;">PST de la CCPC</p>	<p style="text-align: center;">Améliorer la mobilité sur le territoire</p> <p><i>L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, le territoire, en lien avec les partenaires du CTO, souhaite optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le transport routier représente une grande partie des consommations d'énergie du territoire, en plus des émissions de gaz à effet de serre. Le développement d'une mobilité alternative et décarbonée est un enjeu pour le territoire.</i></p>

Axe 1 La coéducation et le bien-être de l'enfant
Axe 2 : Parcours d'avenir pour la jeunesse
Axe 3 Le bien-être des habitants

PCAET de la CCPC 2022-2028

Axe 1 La sobriété énergétique du patrimoine bâti

- 1.2. Inciter les propriétaires et les bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine
- 1.4. Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire

Axe 2 La mobilité durable

- 2.1. Élaborer et animer un PGD
- 2.2. Déployer la mobilité partagée sur le territoire
- 2.3. Proposer des alternatives aux déplacements motorisés, en s'appuyant sur les infrastructures existantes. Éviter certains déplacements.
- 2.4. Faciliter le passage vers des véhicules moins émetteurs

Axe 7 Adaptation au changement climatique

- 7.4. Accompagner les activités économiques à anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement

6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

Les horizons 2028 définis au 6.1. prennent en compte les objectifs des deux projets de territoires approuvés le 12 avril 2019 pour le PETR Causses et Cévennes et le 26 juillet 2017 pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ainsi que les orientations du Département du Gard et de la Région Occitanie / Pyrénées – Méditerranée (notamment le Pacte Vert) et les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- Le SCoT du PETR Causses et Cévennes en cours d'élaboration
- Le SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration
- Le PCAET de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol élaboré sur la période 2022-2028

Ils s'inscrivent dans 3 grandes orientations partagées par les partenaires du CTO :

1 - Cohésion sociale et rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics.

2 - Promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif.

3 - Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques.

OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES / MESURES OPÉRATIONNELLES	SOUS-MESURES OPÉRATIONNELLES
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 - Cohésion sociale et rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics.	
1.1 - Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants	<p>1.1.1 - Requalifier et redynamiser les centres-bourgs et centres villes</p> <p>1.1.2 - Améliorer la gestion des espaces</p> <p>1.1.3 - Améliorer, diversifier et adapter l'offre de logements aux publics cibles</p>
1.2 - Consolider et développer l'offre de services à la population	<p>1.2.1 - Développer les équipements publics, notamment culturels et sportifs</p> <p>1.2.2 - Accompagner le tissu associatif</p> <p>1.2.3 - Développer et renforcer l'accès aux services publics</p> <p>1.2.4 - Renforcer l'offre pour la jeunesse</p> <p>1.2.5 - Permettre l'accès aux soins pour tous</p>
1.3- Valoriser et promouvoir l'identité territoriale	<p>1.3.1 - Encourager la mise en réseaux et valoriser les initiatives locales</p> <p>1.3.2 - Renforcer la promotion territoriale, appuyée sur une stratégie de marketing territoriale co-construite et partagée</p>

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 - Promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans un développement économique, touristique et agricole durable et attractif

2.1 - Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur	2.1.1 - Renforcer et développer les outils d'accueil d'entreprises
	2.1.2 - Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser leur installation
	2.1.3 - Accompagner le tissu d'entreprises locales et favoriser le développement de synergies
	2.1.4 - Accroître la couverture numérique en priorisant les besoins des entreprises
2.2 - Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	2.2.1 - Affirmer la vocation Pleine Nature autour des grands sites structurants du territoire
	2.2.2 - Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire
	2.2.3 - Conforter la montée en gamme et la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique
	2.2.4 - Développer la mise en réseaux des acteurs locaux et structurer le tourisme de terroir
2.3 - Soutenir l'agriculture durable	2.3.1 - Favoriser l'installation et la transmission des exploitations
	2.3.2 - Renforcer le développement et la structuration de circuits courts
	2.3.3 - Inciter les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère locale

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 - Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

3.1 - Accompagner la transition énergétique (DIE)	3.1.1 - Lutter contre la précarité énergétique
	3.1.2 - Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations
	3.1.3 - Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire
	3.1.4 - Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique
3.2 - Améliorer la mobilité sur le territoire	3.2.1 - Repenser le réseau de déplacements et l'optimiser en fonction des usages
	3.2.2 - Renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées
3.3 - Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accru (DIE)	3.3.1 - Accompagner l'adaptation des activités économiques locales au changement climatique en ciblant les opportunités de développement
	3.3.2 - Améliorer la prise en compte et l'adaptation du territoire aux risques naturels
	3.3.3. Valoriser et préserver la biodiversité et les ressources naturelles
3.4 - Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire	3.4.1. Renforcer la politique de prévention et de réduction des déchets : "zéro déchet, zéro gaspillage"
	3.4.2. Favoriser le développement de l'économie circulaire
	3.4.3. Structuration et renforcement des dispositifs de traitement des déchets
3.5 - Projets pilotes de maîtrise et d'économie de la ressource en eau (DIE)	

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

Trois thématiques ont été retenues sur le territoire dans le cadre de la Dotation Innovation et Expérimentation :

- Transition énergétique
- Ressource en eau
- Adaptation au changement climatique (spécifique aux communes du contrat couvertes par la Loi Montagne, notamment au travers de la Convention Interrégionale Massif central (CPIER 2021-27)

ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU GARD DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et de financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique.

A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRÉSENT CONTRAT

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans les prochains CPER et CPIER de Massif, et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
-

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des communes de montagne, des communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragés.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, en particulier dans le cadre de la démarche « Territoire d'innovation pour un aménagement durable » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont est particulièrement concerné par :

- L'axe FEDER interrégional Massif Central (priorité 7 du PO FEDER FSE+ de la Région AURA)
- ATI FEDER / FSE+
- LEADER

En tant qu'autorité de gestion du Programme Régional Occitanie FEDER-FSE 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels

Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Aigoual Cévennes Pic-Saint-Loup**, dont la structure porteuse est en cours de définition,
- **Au titre de l'approche Territoriale Intégrée, Priorité 5 du FEDER 2021-2027**, dont la structure porteuse est le PETR Causses et Cévennes.
- **Au titre des crédits de massif, notamment du Pôle de Pleine Nature Massif central** (axe interrégional FEDER 2021-27, autorité de gestion Région Auvergne-Rhône-Alpes)

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **3 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du PETR Causses et Cévennes et de la CC Piémont Cévenol.

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financiers dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. Une **Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.

3. Un **Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.

Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels

Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.

L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) du territoire Causses Cévennes Piémont Cévenol qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée mise en place dans chaque territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE CAUSSES ET CEVENNES - PIEMONT

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponible sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du PETR Causses Cévennes, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le PETR Causses Cévennes devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE

12.1 Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1^{er} trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordée ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.
- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

/!\ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie

En parallèle à l’adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d’Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d’investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l’activité et l’offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d’intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d’ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

ARTICLE 13 : MODALITES D’EVALUATION

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d’évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L’évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d’en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d’évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d’une sélection d’indicateurs définis dans le PACTE VERT.

ARTICLE 14 : MODALITÉS DE PUBLICITÉ ET D’INFORMATION

Mention sera faite par le PETR Causses et Cévennes et la communauté de communes du Piémont Cévenol de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doivent figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS

Le présent contrat peut faire l’objet de modifications par voie d’avenant sous réserve d’un accord entre les parties signataires.

Fait à _____ , le _____

La Présidente du PETR Causses et Cévennes

Sylvie PAVLISTA

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Carole DELGA

La Présidente du Conseil Départemental

Françoise LAURENT- PERRIGOT

**Le Président de la communauté de communes
du Piémont Cévenol**

Fabien CRUVEILLER

**Le Président de la communauté de communes du
Pays Viganais**

Régis BAYLE

**Le Président de la communauté de communes
Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires**

Gilles BERTHEZENE

1a/ Le projet de territoire développé.

1b / Analyse AFOM des enjeux du territoire

2/ Objectifs stratégiques et fiches mesures

2/ Les schémas opérationnels en cours

ANNEXE 1a
Le projet de territoire développé

Document en annexe « Accompagnement d'un projet de territoire dans le cadre de la mise en place d'un CRTE / diagnostic & enjeux »

ANNEXE 1b
Analyse AFOM des enjeux du territoire

Favoriser la cohésion sociale / Réussir le rééquilibrage territorial

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un cadre de vie qualitatif et une offre de services publics dense - Une attractivité résidentielle certaine, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau) - Un foncier attractif - Un tissu associatif dynamique et une offre culturelle riche - Un secteur sanitaire et social développé et en cours de renforcement - Un secteur petite enfance plutôt développé bien qu'inégalement réparti - Une offre scolaire satisfaisante jusqu'au lycée - Une importante capacité d'accueil de personnes âgées en EHPAD - Une action de revitalisation des centres-bourgs en cours (Quissac, Saint Hippolyte du Fort et Le Vigan : Petites Villes de Demain) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante (population âgée majoritaire, solde naturel négatif, départ de la population jeune) - Une forte polarisation des services et des activités dans les centres-bourgs - Une précarité énergétique importante - Un fort taux de vacance des logements - Un taux de logements potentiellement indignes parmi les plus élevés sur certains espaces - Un manque de logements locatifs - Une offre de soins inégale voire insuffisante - Un manque d'équipements pour l'enseignement supérieur - Le manque de structures d'accueil pour adolescents
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Le risque de déclin démographique - Le non-retour des populations jeunes - Le risque d'isolement social - La dévitalisation des centres-bourgs et l'étalement urbain - La rétention foncière et l'augmentation de la vacance ou l'aggravation de l'état du parc de logements anciens 	<ul style="list-style-type: none"> - L'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux modes de vie et publics cibles - L'engagement des collectivités en faveur du maintien de la qualité de vie et de services publics - Le renforcement de l'offre de services et d'activités à destination des publics cibles (jeunes, jeunes familles, jeunes retraités, etc.) - L'engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs - Le projet de couverture très haut débit permettant le développement de nouvelles dynamiques économiques et sociales - La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un foncier attractif, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau) - Une croissance démographique alimentée par l'arrivée de nouvelles populations - Un taux d'activité dans la moyenne départementale - Une économie majoritairement résidentielle - La prédominance des secteurs du service, commercial, public, sanitaire et social - Un secteur touristique qualitatif au potentiel de développement important - Une agriculture durable et de qualité, un territoire agricole attractif 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte disparité en matière de répartition des emplois et de croissance démographique - Un revenu moyen des ménages faible - Un vieillissement renforcé par le départ des populations jeunes et actives et l'installation de populations majoritairement âgées et inactives - Un tissu économique composé de petites structures - Un secteur marchand (industrie et construction) en perte de vitesse - Un déficit d'hébergements touristiques et de structures d'accueils de qualité
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Le vieillissement des chefs d'entreprises et exploitants agricoles et un risque de déclin économique par manque de reprise - La concurrence des grandes métropoles, attractives de par la qualité de leur offre de formations et d'emplois, renforçant le départ des jeunes et jeunes actifs - La conciliation parfois délicate entre préservation environnementale et développement des activités - La difficulté à construire une identité commune et rassembleuse 	<ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'une économie productive locale fondée sur la valorisation des ressources du territoire - Le développement de circuits-courts et la valorisation des filières locales - Le déploiement de la fibre favorisant l'installation d'activités non délocalisables et permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises - Une politique d'accompagnement des porteurs de projets favorable à l'accueil de nouveaux actifs - La volonté de renforcer l'offre de formations professionnelles - La structuration de l'offre touristique et sa diversification pour étendre la haute saison et affirmer la vocation Pleine Nature du territoire - La revitalisation des centres-bourgs - La co-construction d'une identité locale forte et le développement d'une stratégie de promotion territoriale efficace

Encourager et soutenir la transition environnementale / Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une qualité environnementale reconnue, un ensemble d'espaces et d'espèces classés et protégés - Une sensibilisation efficace et un ensemble d'acteurs proactifs - Un espace forestier important et une filière forêt - bois en pleine structuration - Une agriculture labellisée de qualité, attractive et en développement - De nombreuses initiatives favorisant l'alimentation locale - Un potentiel important pour le développement de la production d'énergies renouvelables - De nombreuses initiatives en matière de lutte contre le gaspillage, de tri et de réemploi, et une politique de gestion et traitement des déchets en pleine structuration 	<ul style="list-style-type: none"> - Un taux de précarité énergétique important - Une offre de mobilité inégale - Un manque de transports en commun, l'absence d'équipement ferroviaire - Une forte dépendance du territoire aux effets du changement climatique - Un territoire soumis à de forts risques naturels - La tension de la ressource en eau - Une forte pression réglementaire liée aux zones de protections limitant le développement des productions d'énergies renouvelables - Une filière déchet à optimiser
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Un risque de déficit hydrique important - L'intensification des périodes d'inondations, des incendies et des mouvements de terrain, en lien avec le changement climatique - Le vieillissement des exploitants agricoles et le manque de repreneurs - Une réglementation contraignant le développement de la production d'énergies renouvelables - L'opposition des habitants au développement de parcs éoliens ou photovoltaïques 	<ul style="list-style-type: none"> - L'engagement des collectivités et des entreprises en faveur de la rénovation énergétique - La lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une politique de sobriété énergétique - L'élaboration de stratégie de mobilités sur les deux territoires et le renforcement de l'offre de mobilité (douce, partagée, décarbonée) - Le développement du haut débit - La maîtrise de la ressource en eau et la mise en œuvre d'une politique d'économie et de préservation - L'adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique - Une gestion responsable de la ressource forestière et la structuration de la filière forêt - bois - Le soutien à l'agriculture durable, avec l'accompagnement des installations, la valorisation et promotion des filières locales et le développement des circuits-courts - Le développement de l'économie circulaire autour de la valorisation des déchets - L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - La lutte contre les pollutions et l'élaboration d'un PIAPPH

ANNEXE 3
Objectifs stratégiques et fiches mesures

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique : 1. Cohésion sociale et rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

Fiche mesure n° 1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants

Présentation de la mesure n° 1.1 en lien avec l'objectif stratégique 1. :

-Contexte général :

L'évolution démographique du territoire est positive sur l'ensemble du périmètre. Une légère croissance démographique +0,23 entre 2013 et 2018 est observée, cette dernière étant toutefois marquée par une forte disparité communale. Le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol affiche une importante croissance démographique liée à un solde migratoire positif et un solde naturel égal à zéro tandis que le territoire du PETR Causses et Cévennes connaît toutefois un léger déclin démographique. De 2012 à 2017, le territoire enregistre un solde migratoire positif compensant le solde naturel négatif. Les pyramides des âges rapportent une faible part de la population jeune, notamment de la tranche d'âge 20 – 25 ans et un élargissement important des tranches d'âges 45-70 ans. Le vieillissement de la population constitue une dynamique à l'œuvre sur les deux territoires. La faible part des jeunes adultes est à mettre en lien avec le manque d'établissements d'enseignements supérieurs et la part importante des personnes âgées de 55 à 65 ans.

L'habitat constitue une problématique essentielle du territoire. Le parc de logement est dominé par des logements individuels anciens affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique. Par ailleurs, l'offre de logement paraît peu adaptée à la demande de certains publics (jeune couple/famille, retraité...). Face à ce constat, le territoire Causses et Cévennes - Piémont est engagé dans le renforcement et la diversification de l'offre de logements. Il souhaite d'une part requalifier l'existant (rénovation énergétique du parc de logements), développer l'offre de logements sociaux et diversifier les produits immobiliers.

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite faire de l'espace public un lieu de cohésion notamment grâce au tissu associatif dynamique du territoire.

- Territoire de Causses et Cévennes

En 2017, sur le PETR, la moitié du parc de logement est constitué des résidences principales. Ces dernières sont essentiellement des maisons (78%), dont la construction est ancienne : la moitié des résidences principales ont été construites avant 1946. Il s'agit de logements d'assez grande taille, les logements de 4 pièces et plus représentant les 2/3 du parc. L'ancienneté et la grande taille des logements génèrent des besoins en rénovation, en adaptation et parfois en configuration en logements de plus petites tailles. Ces besoins sont encore plus prégnants dans les centres bourgs où les maisons, bâties en hauteur, sans grande ouverture et sans extérieur, ne trouvent pas d'acquéreur. De plus, le faible nombre de logements de petite taille peut entraîner une pénurie, notamment pour les jeunes souhaitant s'installer. Sur le SCoT Causses et Cévennes, la vacance s'établit à 8,7% en 2017, soit une augmentation de + 1 point par rapport à 2007. Bien que légèrement au-dessus du taux de rotation normal du marché, le PETR ne fait état d'une vacance particulièrement préoccupante au regard des territoires voisins, avec l'un des taux les plus bas (exception faite du SCoT du Pic Saint-Loup). La part de logements vacants est similaire à celle du département du Gard, qui s'établit à 8,4% en 2017.

- Territoire du Piémont Cévenol

Sur le Piémont Cévenol, en 2016, 75% du parc de logement est composé de résidences principales dont 80,2% sont des maisons. Concernant le nombre de pièces, les 4 pièces et plus sont très largement majoritaires sur le SCoT représentant 72,3% des résidences principales. Toutefois, cette part enregistre un léger recul depuis 2006 au profit d'une augmentation des 3 pièces (+1 point). Le SCoT du Piémont Cévenol compte 9,8% de logements en état général mauvais ou médiocre soit près de 1358 logements, contre 8% à l'échelle du Gard. Sur le Piémont Cévenol la vacance s'établit à 9,2%, elle est supérieure à la moyenne départementale et fait état d'un taux plutôt élevé par rapport aux territoires voisins, exception faite du Pays de Cévennes (10,9%). Toutefois, la part des logements vacants dans le total du parc est en recul par rapport à 2011 (-1 point). Cette résorption des logements vacants est essentiellement due à la commune de Sauve qui a enregistré -108 logements vacants entre 2011 et 2016 (soit -10% du total des logements vacants du SCoT en 2011).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont s'investit de façon prioritaire en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement de l'attractivité résidentielle. Cela se traduit notamment par la redynamisation des principales polarités et l'adaptation de l'offre de logements.

Le territoire souhaite se constituer en tant que pôle rural attractif, avantageusement relié aux dynamiques de la région montpelliéraine. L'objectif est ici d'attirer en particulier les jeunes couples, familles avec enfants, porteurs de projets, retraités et personnes en télétravail, désireuse de s'installer durablement.

Une approche résiliente des projets d'aménagements et de qualification environnementale des espaces publics intégrant notamment la renaturation, la désimperméabilisation des sols et/ou la création d'îlots de fraîcheur en cœur de bourg sera privilégiée.

- Requalifier et redynamiser les centres bourgs et centres villes
- Améliorer la gestion des espaces
- Améliorer, diversifier et adapter l'offre de logements

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- **Préserver et développer des emplois de qualité,**
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Requalification des espaces publics du centre du village à Arphy
- Requalification des espaces publics du centre ancien de Sauve
- Redynamisation du parc des châtaigniers au Vigan
- Rénovation de logements communaux à Quissac, à Saint-André-de-Majencoules, à Saint-Laurent-Le-Minier...
- Création d'un appartement à l'étage de la mairie de Cognac

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Nombre de projets habitat
Nombre de projets d'espaces publics

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens CPER

- FEDER OS5 Une Europe plus proche des citoyens / Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources
- LEADER OS2 Accueillir pour un territoire solidaire

Caractéristiques particulières de la fiche mesure : **RAS**

Objectif stratégique : 1. Cohésion sociale et rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

Fiche mesure n° 1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population

Présentation de la mesure n° 1.2 en lien avec l'objectif stratégique 1. :

-Contexte général :

L'offre de services se trouve centralisée dans les bourgs-centres et révèle un enjeu d'accessibilité sur le reste du territoire. Les communes les plus rurales du territoire font face à des problématiques de maintien des services publics et des commerces de proximité. Face à cette polarité, l'enjeu est au maintien des services sur les communes rurales du territoire afin d'éviter leur isolement. Le tissu associatif est dense et les communes, notamment les principaux bourgs, disposent d'un bon niveau d'équipements publics et sportifs. La vie culturelle y est riche et variée. Toutefois, l'offre à destination de la jeunesse apparaît plus limitée, d'où la volonté de créer de nouveaux espaces d'accueil et de loisirs. Le territoire souhaite également soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives, en développant l'offre, en se dotant de pôles culturels structurés et en encourageant le décloisonnement des projets et la mixité des publics.

- Territoire de Causses et Cévennes

Le PETR Causses et Cévennes compte 17 pôles de proximité et 1 pôle supérieur. De manière générale, le taux d'équipements se situe à 46 équipements pour 1000 habitants, ce qui est un taux correct, notamment en comparaison du département du Gard qui compte 34 équipements pour 1000 habitants. Parmi les équipements présents sur le territoire 72% relèvent de la gamme de proximité, 16% de la gamme intermédiaire et 5% de la gamme supérieure (7% d'autres). Toutes gammes confondues les communes les mieux équipées sont Le Vigan (247 équipements, soit 29% des équipements présents sur le PETR), Val d'Aigoual (69 équipements), Lasalle (67 équipements) et Avèze (27 équipements).

- Territoire du Piémont Cévenol

Deux tiers des communes du Piémont Cévenol sont faiblement équipés. Ces communes sont disséminées sur le territoire mais sont notamment situées au sud et au nord de Quissac ainsi qu'au nord-ouest du territoire. Au total, un tiers des communes sont bien équipées, ce qui pourrait sembler faible mais l'accessibilité à ces pôles est bonne, ce qui fait que 99% de la population du SCoT est à moins de 10 min en voiture d'un pôle de proximité. Ce chiffre s'amenuise pour les pôles intermédiaires avec toutefois une majorité de la population (60%) à moins de 10 min en voiture. Les zones à plus de 10min d'un pôle intermédiaire sont localisées sur toute la bande nord du territoire, et dans une moindre mesure au sud.

L'accès aux soins constitue un enjeu majeur sur ce territoire rural marqué par une dynamique de vieillissement de la population. L'offre de soins reste très inégale sur l'ensemble du territoire, certaines communes manquent de services de santé de proximité et de professionnels de santé. Par ailleurs, une partie de la population du CTO se trouve éloignée des centres d'urgences. En parallèle de la médecine générale, le Piémont Cévenol dispose d'un établissement avec hébergement et l'offre de santé sur le bassin du Vigan compte notamment un centre hospitalier local qui rassemble différents services de soins (rééducations, longues durées, équipe mobile de soins palliatif) mais également un centre de formation IFAS / IFSI qui accueille depuis la rentrée 2022 une vingtaine d'étudiants. L'accès aux soins est aussi mis en péril par le vieillissement du personnel de santé et la difficulté à attirer des jeunes pour assurer la relève. Dans l'arrêté du 4 mai 2022 (n°2022-2219) portant détermination des zones caractérisées par une offre insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin, l'Agence Régionale de Santé a classé le territoire de Vie-Santé du Vigan en Zone d'Intervention Prioritaires (ZIP). Aussi, il est primordial pour les collectivités locales d'accompagner les professionnels de santé. Ainsi, en travaillant avec les médecins dans des groupes techniques depuis le début de l'année 2022, la Communauté de communes du Pays Viganais porte une vision globale en trois grands axes : Soutenir les professionnels dans la mise en place de la CPTScrée en février 2022 ; Diversifier les possibilités d'installations de médecins généralistes via le salariat en se portant candidat au GIP "Ma Santé, Ma Région" ; Promouvoir le territoire auprès des professionnels de santé et garantir son attractivité. D'autre part, les services

présents (EHPAD, maisons en partage, structures de services à la personne, Services de soins infirmiers à domicile) permettent entre autre de favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes ou dépendantes, de préserver leur autonomie et d'éviter l'isolement. Le territoire souhaite donc développer l'offre de soins vers tous les publics et notamment auprès des personnes âgées afin d'adapter les services de santé et d'éviter la désertification médicale. Ainsi, les premiers enjeux identifiés dans le diagnostic du SCoT du PETR Causses et Cévennes sont le maintien des services de santé de proximité pour éviter la désertification médicale, le maintien ou le développement des services nécessaires aux évolutions démographiques et notamment au vieillissement (services de santé de proximité, EHPAD, maisons en partage, soins à domicile etc.), la lutte contre l'isolement des personnes dépendantes et le maintien et le développement des services mobiles. Le SCoT du Piémont Cévenol, quant à lui, met les enjeux suivants en exergue : Adapter le nombre et la localisation des équipements aux évolutions démographiques ; Maintenir les services de santé de proximité ; Garantir une solidarité territoriale en fournissant un accès aux soins aux personnes dépendantes.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Le territoire dispose d'une offre de services, de soins, et d'activités dont la forte polarisation implique la création d'équipements et de dispositifs favorisant leur accessibilité. En lien avec la politique démographique, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.

- Développer les équipements publics, notamment culturels et sportifs
- Accompagner le tissu associatif
- Développer et renforcer l'accès aux services publics
- Renforcer l'offre pour la jeunesse
- Offre de soins, établissements dédiés et services

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique,
- **Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Réaménagement de la piscine intercommunale de Quissac
- Création d'un cabinet de télémedecine aux Plantiers (une subvention votée par la Région en juin 2022)
- Valorisation et aménagement d'un pôle culturel et sportif à Vic-le-Fecq
- Création d'une cantine scolaire à Canaules et Argentières
- Construction d'une crèche intercommunale à Lasalle
- Création d'une maison France Services à Quissac
- Extension et transformation d'une bibliothèque en médiathèque à Quissac

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de création d'équipements publics

Taux de couverture des équipements publics

Satisfaction de la population au regard des équipements/services de proximité

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

CPER

- FEDER OS5 Une Europe plus proche des citoyens / Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources
- LEADER OS2 Accueillir pour un territoire solidaire

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

RAS

Objectif stratégique : 1. Cohésion sociale et rééquilibrage territorial : une politique d'accueil fondée sur l'adaptation de l'offre de logements et le renforcement des services publics

Fiche mesure n° 1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale

Présentation de la mesure n° 1.3 en lien avec l'objectif stratégique 1. :

-Contexte général :

La promotion d'une identité territoriale partagée, fondée sur des spécificités culturelles et des initiatives valorisantes, est considérée comme un élément essentiel pour le renforcement de l'attractivité du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Encourager la mise en réseaux
- Valoriser les initiatives locales
- Renforcer la promotion territoriale, appuyée sur une stratégie de marketing territorial co-construite et partagée

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Restauration de la fontaine du village et de son double escalier à Monoblet
- Travaux de rénovation d'une glacière communale du XVIIIème siècle à Montdardier

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Nombre de projets

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens
CPER

- FEDER OS5 Une Europe plus proche des citoyens / Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources
- LEADER OS2 Accueillir pour un territoire solidaire

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :
RAS

Objectif stratégique : 2. Promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans le développement économique, touristique et agricole durable et attractif

Fiche mesure n° 2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur

Présentation de la mesure n° 2.1 en lien avec l'objectif stratégique 2. :

-Contexte général :

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont entend renforcer son dynamisme et son attractivité économique, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets, de nouvelles entreprises et de renforcer son économie productive. La valorisation des commerces et de l'artisanat local s'inscrit également comme un objectif majeur dans le cadre des projets de réhabilitation des centres-bourgs. Le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand. En 2018, le territoire du PETR comptait 4 875 emplois et la Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) en dénombrait 5 358 (Insee, 2018). Le tissu économique est en grande majorité composé de petites structures, à 96% pour la CCPC et 93% pour le PETR. Ses dix zones d'activités ne concentrent que 9% de l'emploi salarié.

Les deux-tiers des emplois du PETR Causses et Cévennes sont concentrés sur le pays Viganais. Le territoire présente une faible mobilité professionnelle et une relative autonomie économique (flux importants avec Ganges mais modérés avec Montpellier). Au-delà du pôle d'emplois du Vigan et du bassin gangeois (extérieur au PETR), le reste du territoire est sous l'influence de l'aire métropolitaine. Le Piémont Cévenol connaît une dynamique quelque peu différente, puisqu'une part importante des actifs se déplace vers Montpellier, Nîmes ou Alès. Sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont, la répartition de l'emploi par secteur montre :

- La présence encore forte du secteur agricole avec de nombreuses AOP à forte valeur ajoutée notamment sur la zone de montagne et la viticulture en piémont,
- Le maintien d'un tissu industriel lié à la spécialisation industrielle textile même s'il a fortement régressé au cours des vingt dernières années
- Un secteur tertiaire situé en deçà de la moyenne régionale
- Un secteur public et parapublic important lié à la présence de nombreux établissements sanitaires et sociaux.

Les emplois industriels se localisent principalement dans les anciens bourgs-centres industriels textiles autour de l'entreprise Well au Vigan, l'entreprise de chaussures Jallate à Saint Hippolyte-du-Fort et l'entreprise de sous-vêtement Eminence à Sauve regroupant environ 500 emplois. Les emplois du secteur sanitaire et social constituent un autre pilier économique local avec la présence de nombreuses associations, Etablissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT) et établissements de santé répartis dans les principaux bourgs-centres du territoire.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Avantageusement situé à proximité de grandes métropoles, le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand, en favorisant l'accueil et le développement durable des entreprises. Le territoire entend également tendre vers un modèle de développement soutenable et résilient, prenant en compte les spécificités locales et les grands enjeux de nos sociétés actuelles (changement climatique, tension sur les ressources et les écosystèmes, inégalités sociales, pauvreté...).

- Renforcer et développer les outils d'accueil d'entreprises
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser leur installation
- Soutenir le tissu d'entreprises locales et favoriser le développement de synergies
- Accroître la couverture numérique en priorisant les besoins des entreprises

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT

- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**



- **Préserver et développer des emplois de qualité,**
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Rénovation de l'ancienne poste et de ses abords en créant un lien d'activité culturelle et associative à Saint Félix de Pallières
- Requalification des hébergements du Mouretou : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable au Val d'Aigoual
- Travaux de construction d'un local café associatif à Logrian-Florian
- Création d'un café multiservices à Saint Félix de Pallières
- Diagnostic de l'appareil commercial de la CC du Piémont Cévenol
- Candidature pour l'appel à projet Ecosystèmes territoriaux par la commune de Liouc

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
m² d'espaces économiques créés
Nombre d'entreprises accueillies

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens
CPER

- FEDER OS1 Une Europe plus intelligente / Soutenir une relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante
- LEADER OS3 Développer et soutenir l'emploi local en s'appuyant sur le tissu économique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :
RAS

Objectif stratégique : 2. Promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans le développement économique, touristique et agricole durable et attractif

Fiche mesure n° 2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité

Présentation de la mesure n° 2.2 en lien avec l'objectif stratégique 2. :

-Contexte général :

Le tourisme est un des principaux secteurs économiques du territoire. La capacité d'accueil en hébergements marchands est d'environ 10 000 lits, auxquels s'ajoutent environ 7 900 résidences secondaires (soit la moitié du parc de logements de la CC Causse Aigoual Cévennes et 28% de la CC Pays Viganais). On constate cependant un déficit d'offre, notamment sur le territoire du PETR dont la capacité d'accueil s'est fortement réduite au cours des 20 dernières années.

- L'hébergement marchand du PETR est majoritairement de plein air et hôtelier. La CCPC propose principalement des gîtes, meublés, chambres d'hôtes mais compte très peu de campings. 72% des structures de la CCPC sont labélisées, signe de la qualité de l'offre.
- Les touristes sont principalement attirés par la nature, le calme, les paysages, l'authenticité du territoire, la qualité du patrimoine historique et naturel. Le tourisme de nature domine, suivi du tourisme culturel, et d'une tendance au développement d'activités de bien-être et liées la déconnexion (Diag tourisme CC PC).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Le territoire souhaite structurer sa filière touristique en affirmant sa vocation Pleine Nature et en valorisant ses grands sites (Mont Aigoual, Cirque de Navacelles, Gange, Le Vigan, Sauve). Il s'agit à la fois de renforcer l'offre touristique (tourisme sportif, de terroir, tourisme 4 saisons, etc.), l'offre de services touristique (hébergement de qualité et restauration) de favoriser l'émergence d'une identité territoriale commune comme base d'une promotion plus efficace (CCPC), et de favoriser ainsi le développement d'un tourisme durable, responsable et créateur de richesses (Projet de territoire PETR).

- Affirmer la vocation Pleine Nature autour des grands sites structurants du territoire
- Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire
- Conforter la montée en gamme et la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique
- Développer la mise en réseaux des acteurs locaux et structurer le tourisme de terroir

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- **S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Requalification des hébergements du Mouretou : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable au Val d'Aigoual
- Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot par la CC Causses Aigoual Cévennes dans le cadre du Pôle de Pleine Nature 4 saisons
- Requalification des belvédères de Blandas par la CC du Pays Viganais
- Réalisation et restauration de sentiers sur le grand site de Navacelles à Blandas

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets concernés

Montée en gamme des offres de services touristiques

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

CPER

- FEDER OS2 Une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- LEADER OS3 Développer et soutenir l'emploi local en s'appuyant sur le tissu économique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

RAS

Objectif stratégique : 2. Promotion d'un nouveau modèle de développement : un territoire ouvert, engagé dans le développement économique, touristique et agricole durable et attractif

Fiche mesure n° 2.3 Soutenir l'agriculture durable

Présentation de la mesure n° 2.3 en lien avec l'objectif stratégique 2. :

-Contexte général :

L'agriculture constitue un secteur à forte valeur ajoutée et présente plusieurs systèmes agricoles spécifiques :

- Une viticulture en plaine et sur le piémont,
- Une culture de l'oignon doux, de la pomme, de la châtaigne sur des parcelles en terrasses de petites surfaces mais aussi de l'élevage caprin lait et de l'apiculture dans les vallées cévenoles
- De l'élevage ovin-lait pour la production de Roquefort et autres fromages de brebis sur le Causse Noir
- De l'élevage ovin-viande sur les Causses Blandas, Campestre ainsi que dans la vallée Borgne
- Des plantes aromatiques.

Les démarches de qualité (AOP, IGP) sont nombreuses et permettent une valorisation des productions emblématiques du territoire. Cette agriculture structurée autour de filière à haute valeur ajoutée et des circuits-courts constitue un fort potentiel de développement et attire des candidats à l'installation. Le territoire souhaite donc accompagner cette filière et encourager l'installation de nouveaux agriculteurs.

Le territoire présente un grand nombre d'initiatives (magasins de producteurs, coopératives bio, marchés, vente en ligne, paniers solidaires, guides touristiques des produits locaux, etc.) et des projets en cours (cantine centrale, jardins collectifs, etc.).

Des Plans Alimentaires Territoriaux sont actuellement en cours sur le territoire du Pays Viganais et de la CCPC. Un pacte intercommunal agropastoral est également en cours sur la CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, constituant une démarche innovante autour du maintien des pratiques agropastorales sur le territoire. Les PAT visent à structurer la filière alimentaire de proximité, fédérer et mettre en réseaux les acteurs. Les collectivités s'engagent également à favoriser l'accès au foncier agricole ainsi que les reprises d'exploitations (réserves foncières, communication). La valorisation de l'agroforesterie, de la filière bois et de l'agropastoralisme vise par ailleurs au maintien de la qualité paysagère locale.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Malgré une surface agricole plutôt concentrée au sein de la Communauté de Communes Piémont Cévenol, le territoire affiche une même ambition en matière de qualité ; en témoigne le nombre d'appellations protégées et l'essor de l'agriculture biologique. Les collectivités accompagnent le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts, et les pratiques identitaires, marqueurs du paysage et nécessaires à la préservation de la biodiversité.

- Favoriser l'installation et la transmission des exploitations
- Soutenir le développement et la structuration de circuits courts
- Soutenir les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- **S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- **Préserver et développer des emplois de qualité,**
- **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois dans la Vallée Borgne

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Nombre de projets agricoles soutenus
Nombre de projets aboutissant à l'installation et/ou à la reprise d'activité agricole

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens
CPER

- FEDER OS2 Une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- LEADER OS1 Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :
RAS

Objectif stratégique : 3. Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Fiche mesure n° 3.1 Accompagner la transition énergétique (DOTATION INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION)

Présentation de la mesure n° 3.1 en lien avec l'objectif stratégique 3. :

-Contexte général :

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont souhaite poursuivre son engagement en matière de transition écologique. La rénovation énergétique du parc de logement et la diversification des types d'énergies constituent deux enjeux majeurs pour le territoire. Le secteur résidentiel et le secteur du transport routier constituent une part importante de la consommation énergétique du territoire :

- Sur le PETR Causses et Cévennes, le secteur résidentiel représente 47% de la consommation énergétique suivis par le secteur du transport routier (32%)¹.
- Sur le territoire du Piémont Cévenol, le secteur du transport routier est prépondérant avec 56% des consommations, suivis par le secteur résidentiel (32%).

Les deux territoires souhaitent s'engager dans la réduction des consommations du secteur résidentiel à travers la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, la maîtrise des consommations mais aussi grâce au développement de la production des énergies renouvelables.

Le territoire Causses et Cévennes - Piémont est encore largement dépendant des énergies fossiles (carburants, fioul, gaz naturel). Ces dernières représentent :

- Plus de 70% de l'énergie consommée sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol
- Plus de 50 % de l'énergie consommée sur le territoire du PETR Causses et Cévennes

En 2017, le PETR Causses et Cévennes compte 20,9% de production EnR dans sa consommation d'énergie. Au total, 70 777 MWh sont produits dont 90% en biomasse, 7% en hydroélectricité et 3% en solaire. En 2019, le Piémont Cévenol compte 13,9 % de production EnR dans sa consommation d'énergie. Près de 51 700 MWh sont produits en renouvelable dont 92% issus de la biomasse et les 8% restant de l'énergie solaire.

L'ensemble du territoire dispose d'un fort potentiel de développement de la production d'énergie renouvelable. La ressource forestière y est importante (environ 40 000 ha sur l'ensemble du territoire) et le bois-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable mobilisée : 15 chaufferies sont présentes sur le territoire Causses et Cévennes - Piémont.

Face à ce constat, le territoire souhaite structurer la filière forêt - bois, moderniser les entreprises locales et favoriser la diffusion de micro-filières (bois-énergie/bois construction notamment). Par ailleurs, le territoire dispose d'une grande qualité d'ensoleillement et d'une variété de surfaces exploitables, propice au développement du photovoltaïque (actuellement 8% des énergies renouvelables produites sur le territoire de la CCPC). Le territoire entend également développer les filières géothermie et chaleur renouvelables sur son périmètre.

Le développement de cette production se heurte cependant à l'importance des zones de protection. L'agriculture offre également un potentiel intéressant pour le développement de la biomasse, avec la récupération des pailles et poussières de céréales, des bois de taille et d'arrachage récupérés dans les vignes. Enfin, le territoire offre un potentiel certain en matière de géothermie.

-Objectifs et contenu de la mesure :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations

¹ Données provenant de l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT PETR Causses et Cévennes et du PCAET de la CCPC

- Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire
- Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du **PACTE VERT**



- **S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemple de projets concernés par cette mesure

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux à Aumessas
- Réhabilitation et amélioration énergétique du bâtiment communal les Casernes à vocation culturelle à Saint-Hippolyte du Fort – Montant
- Réhabilitation de l'ancienne école des Mas à Cardet
- Etude de faisabilité de projet d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable (installation photovoltaïque) à Sauve
- Travaux de rénovation énergétique de l'école communale à Saint Sauveur Camprieu
- Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur dans la CC du Pays Viganais
- Création d'une chaufferie bois à Saint-Sauveur de Camprieu
- Rénovation thermique de l'école maternelle de Saint Hippolyte du Fort
- Installation de chaudière à granulés dans les bâtiments communaux de Lanuejols
- Amélioration énergétique de l'éclairage public à Durfort

NB : Pour élargir à la dotation innovation et expérimentation, les projets devront revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire et répondre aux enjeux du Pacte Vert. La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de m² rénovés
Gain énergétique
m² de PV créés
mix énergétique
Nombre de réseaux de chaleur

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

CPER

- FEDER OS2 Une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- LEADER OS1 Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Fiche mesure fléchée sur la thématique DIE
Actions innovantes et expérimentales en matière de rénovation énergétique et de déploiement d'énergies renouvelables

Objectif stratégique : 3. Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Fiche mesure n° 3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire

Présentation de la mesure n° 3.2 en lien avec l'objectif stratégique 3. :

-Contexte général :

Le territoire est traversé par 2 axes routiers structurants : la route départementale RD 999 reliant Nîmes au Vigan et la route départementale RD 6110 reliant Montpellier à Alès.

La mobilité professionnelle est relativement faible dans le bassin du Vigan, où 82% des actifs résident à 30 minutes maximum de leur lieu de travail (Projet de territoire PETR). L'offre de transports en commun est très limitée (Diagnostic Climat CCPC). On recense des lignes départementales, une ligne à la demande, des lignes scolaires, mais pas de transport régional. Le territoire ne dispose pas non plus d'équipements pour le transport ferroviaire. Les collectivités sont engagées dans le développement d'alternatives à commencer par la mobilité douce. Les réseaux cyclables de la CC PC sont en cours d'extension dans le cadre du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables adopté en 2006. Le PADD, élaboré pour la commune de Quissac, prévoit aussi l'extension de la voie verte, le développement d'un pédibus et d'une offre de vélo-bus.

Les collectivités soutiennent également le développement de la mobilité partagée, à travers l'aménagement d'aires de covoiturage et le renforcement de l'offre de transports en commun (projet de territoire CC PC, stratégie mobilité PETR).

Enfin, elles s'engagent en faveur d'une mobilité décarbonée grâce au déploiement de bornes de recharges (149 d'ici 2020 sur le territoire de la CC PC, projet départemental), et par le recours à l'électromobilité dans le parc automobile public avant son passage à l'hydrogène (PCAET CC PC).

Le renforcement d'une mobilité durable s'accompagne par ailleurs du déploiement de solutions numériques permettant d'éviter les déplacements peu utiles (points de visioconférence, télétravail).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Le territoire Causses Cévennes - Piémont entend s'engager dans une stratégie visant l'optimisation des réseaux de déplacements et le renforcement d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire. Le développement de modes de transports alternatifs à la voiture individuelle constitue un axe essentiel de cette stratégie. La prépondérance du secteur routier en termes de consommation et d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) s'explique par la ruralité du territoire qui entraîne la nécessité de réaliser des distances importantes entre le domicile et les zones d'activités et de services. En effet, sur le territoire du PETR, 77% des actifs vont travailler en voiture contre 83% sur le territoire du Piémont Cévenol. En 2017, sur les deux territoires, plus de 85% des ménages disposent d'au moins un véhicule. Ainsi, même si le réseau de bus Lio maille le territoire, les occurrences de passages sont très faibles et l'offre de transport en commun reste limitée face aux pratiques de la population. Le territoire Causses Cévennes - Piémont souhaite entreprendre le développement d'alternatives à travers la structuration des réseaux cyclables, le renforcement de l'offre de transport en commun, l'aménagement d'aires de covoiturages et de pôle d'échange multimodal.

- Repenser le réseau de déplacements et l'optimiser en fonction des usages
- Renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- **S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

Réalisation d'un diagnostic et préfiguration d'un schéma de mobilité sur le territoire du PETR C&C

- AMI Avenir Montagne Mobilités par le Syndicat mixte des Cirques de Navacelles
- AMI Avenir Montagne Mobilités PETR Causses et Cévennes
- Elargissement et aménagement du chemin de Vignelongue à Sant-André de Valborgne
- Réfection de la voirie et pose de panneaux signalétiques à Bragassargues
- Aménagement de la voirie, mise en sécurité et embellissement de la RD8 à Aigremont
- Requalification de la voirie en cœur de ville à Lasalle
- Création d'un cheminement piétons sécurisé sur la RD 6110
- PEM routier du Vigan et prolongement de la piste cyclable V85 Sumène - Le Vigan
- Mobilité douce : jonction entre la voie verte et le centre-ville à Quissac

NB : La Région n'intervient pas sur les projets de réfection et mise en sécurité de voirie (les dépenses de voirie, réseaux secs et humides sont inéligibles).

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Km de voirie requalifiés

Km de pistes cyclables créés

Nombre de solutions mobilités partagés déployées : covoiturage / autopartage

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

CPER

- FEDER OS2 Une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces urbaines
- LEADER OS2 Accueillir pour un territoire solidaire

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :
RAS

Objectif stratégique : 3. Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Fiche mesure n° 3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus (DOTATION INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION – Thématique montagne)

Présentation de la mesure n° 3.3 en lien avec l'objectif stratégique 3. :

-Contexte général :

- Changement climatique et risques naturels

Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels parmi lesquels : le risque d'inondations, le risque d'incendies, et le risque de mouvements de terrains liés au changement d'humidité des sols argileux. Le territoire souhaite s'engager dans la prise en charge de la vulnérabilité du territoire au changement climatique et au renforcement de l'adaptation des pratiques et des espaces. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion de la ressource en eau, la prise en compte des risques naturels, de la préservation de la biodiversité.

- Biodiversité et protection des ressources

Les zones de protection de la biodiversité sont nombreuses : ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000, zones de protection des oiseaux, label « Forêt d'exception » de l'ONF pour le Massif de l'Aigoual, Réserve internationale de ciel étoilé, zone protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO notamment pour l'agropastoralisme, Parc National des Cévennes (cœur et aire d'adhésion), et la totalité du PETR CC est couverte par les dispositions de la loi Montagne. La ressource forestière est importante : 22 900ha côté CCPC (soit 51% de la surface du territoire), près de 17 000 ha côté PETR. Le territoire du PETR porte pour projet l'élaboration d'une charte forestière (Scot PETR, Projet de territoire).

Conscientes de la richesse de leur patrimoine naturel, les collectivités entendent poursuivre la préservation de la biodiversité et favoriser un aménagement durable.

- Lutte contre l'artificialisation des sols

Dominé par les espaces naturels, le territoire présente un faible taux d'artificialisation (de l'ordre de 5,63% pour la CC PC en 2017, contre 6% pour le département du Gard).

Le territoire souhaite développer une réflexion urbaine à une échelle communautaire, permettant une meilleure gestion des espaces. Cette volonté s'articule également avec la politique de requalification de l'existant (centres bourgs, espaces naturels à l'abandon, friches).

-Objectifs et contenu de la mesure :

Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement menacée par les effets du changement climatique, les collectivités travaillent activement au renforcement des dispositifs de préservation des ressources naturelles, espèces et espaces, et à l'adaptation des activités économiques.

- Accompagner l'adaptation des activités économiques locales au changement climatique en ciblant les opportunités de développement
- Améliorer la prise en compte et l'adaptation du territoire aux risques naturels
- Valoriser et préserver la biodiversité et les ressources naturelles

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- **S'adapter au changement climatique,**
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,**
- **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,**
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Acquisition d'un terrain et création d'une réserve d'eau DFCI au hameau de Valdebouze à Trèves
- Remplacement de la conduite d'AEP entre la Rouvière et la Laurède à Cros
- Remise en état du seuil de la digue située dans le lit du fleuve Vidourle face à la mairie à Cros
- Réhabilitation et confortement sur le pont du Bonheur avec la création d'un cheminement piétonnier à Saint Sauveur Camprieu
- Végétalisation des cours de l'école Florian à Sauve
- Déclinaison du plan Avenir Montagne PETR

NB ;

- *les dispositifs régionaux ne permettent pas d'aller sur les projets concernant l'eau potable, l'assainissement des eaux usées, l'assainissement pluvial...*
- *Pour émarger à la dotation innovation et expérimentation, les projets devront revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire et répondre aux enjeux du Pacte Vert. La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.*

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Nombre de projets permettant l'adaptation du territoire
Nombre de solutions fondées sur la nature

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens
CPER

- FEDER OS2 une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- LEADER OS1 Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Fiche mesure fléchée sur la thématique DIE spécifique au territoire de montagne
Actions innovantes et expérimentales sur l'adaptation au changement climatique sur les territoires de montagne

Objectif stratégique : 3. Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Fiche mesure n° 3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire

Présentation de la mesure n° 3.4 en lien avec l'objectif stratégique 3. :

-Contexte général :

Le territoire de la CCPC comprend 3 déchèteries et 2 ressourceries, le PETR compte quant à lui 5 déchèteries et 1 ressourcerie au Vigan complétées par des ressourceries/déchetteries mobiles. Les initiatives en matière de tri, compostage, réemploi sont nombreuses sur les deux territoires.

La CCPC est actuellement engagée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilé. Ce programme vise la réduction de 58 kg de déchets par habitant et par an de 2019 à 2027. La collectivité souhaite par ailleurs développer une culture commune de la prévention et développer une stratégie plus globale de la gestion des déchets.

Le PLPDMA vise à soutenir :

- la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets alimentaires : installation de poulaillers pour les ménages volontaires, ateliers de sensibilisation dans les cantines, ateliers cuisine, etc.
- l'amélioration de la gestion des biodéchets : développement du compostage collectif, des aires et campagnes de broyage,
- Le renforcement du réemploi et de la réparation : développement des ressourceries, des aires de réemplois au sein des déchèteries, matériauthèque, annuaire des dispositifs, etc.,
- L'amélioration du traitement des déchets de déchèteries : développement d'une déchèterie pour professionnels, encadrement de l'accès et mise aux normes des autres, etc.
- La sensibilisation des usagers

Le territoire du PETR s'engage de plus en plus, en lien avec le dispositif du PAT, sur des démarches de valorisation de biodéchets : compostage et lombricompostage.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale.

- Renforcer la politique de prévention et de réduction des déchets : "zéro déchet, zéro gaspillage"
- Favoriser le développement de l'économie circulaire
- Structuration et renforcement des dispositifs de traitement des déchets

Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- **S'adapter au changement climatique,**
- **Améliorer la santé et le bien-être des habitants,**
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.**

- Exemples de projets concernés par cette mesure

- Réflexion sur les low tech sur le territoire du PETR, schéma directeur des low tech

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :
2022 - 2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

Nombre de projets

Evolution de la quantité de déchets / hab

Nombre de projets permettant la valorisation des biodéchets

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

CPER

- FEDER OS2 une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée
- LEADER OS1 Atténuer et s'adapter aux changements climatiques

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

RAS

Objectif stratégique : 3. Adaptation et résilience du territoire au changement climatique : un territoire engagé dans le renforcement de son autonomie énergétique, la réduction de ses consommations et son adaptation aux changements climatiques

Fiche mesure n° 3.5 PROJETS PILOTES DE MAÎTRISE ET D'ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE EN EAU (DOTATION INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION)

Présentation de la mesure n° 3.5 en lien avec l'objectif stratégique 3

en lien avec l'objectif stratégique : Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accru

-Contexte général :

Situé à la croisée de deux grands bassins hydrographiques : Rhône-Méditerranée-Corse et Adour-Garonne, le territoire du PETR et de la CCPC se situe sur la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. Quatre sous-bassins composent cet espace :

- L'Hérault, qui prend sa source au Mont Aigoual ;
- Le Gardon, au nord-est du PETR et de la CCPC, dont le bassin versant s'étend sur 2 030 km² et est lui-même composé de quinze sous-bassins ;
- Le Vidourle, qui prend sa source au sud des Cévennes sur le massif de la Fage et traverse le territoire de la CCPC d'ouest en est ;
- Le Tarn qui prend sa source au Mont Lozère et se jette dans la Garonne au niveau du Tarn-et-Garonne et intersecte les communes du nord-ouest du PETR.

Les trois premiers cours d'eau ont un régime méditerranéen dominant et présentent d'importantes variations de débit au cours de l'année avec des étiages sévères en été et des hautes eaux en automne et hiver. Le territoire du PETR Causses et Cévennes et de la CCPC est fortement impacté par les conséquences du changement climatique : inondations, incendies, sécheresses, pression sur la ressource en eau...

Certains bassins font face à d'importantes tensions de la ressource en eau (Gardons et Vidourle notamment). Selon des travaux réalisés par l'Agence de l'eau, le bassin du Vidourle verrait sa disponibilité en eau fortement impactée tandis que dans le même temps, les besoins augmenteraient de près de 44% d'ici 2030 (Evaluation PCAET CCPC, contrat de rivière). Un Plan de Gestion Concertée de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours d'élaboration sur les bassins versants des Gardons et du Vidourle. Pour le bassin du Vidourle, classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 2004, il s'agit de poursuivre la préservation de la ressource par une politique de retrait du captage du Vidourle et de sa nappe, l'amélioration de la qualité des eaux et la diminution des sources de pollution, la réalisation d'aménagements pour l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau et la prise en charge des risques d'inondations (Evaluation PCAET)

La sécheresse de 2022 a mis en lumière les enjeux forts du territoire en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion quantitative de la ressource. Le territoire souhaite engager une réflexion globale et transversale autour de cette problématique. Une gestion et une préservation intégrée de l'eau, permettant de concilier tous les usages, et de limiter l'impact de nos sociétés sur cette ressource constitue une condition clé pour la résilience et l'adaptation future de nos territoires. Les acteurs locaux souhaitent s'engager dans des démarches collectives concrètes afin de renouer avec un cycle de l'eau "vertueux" permettant de positionner l'eau comme un bien commun et d'en assurer l'accès raisonné pour tous et permettre ainsi les conditions d'un bon accueil des populations.

Diverses actions d'économie d'eau, d'amélioration et d'optimisation des réseaux, de valorisation des eaux de pluies, de lutte contre la pollution et de préservation des milieux et du cycle de l'eau pourront être menées et animées sur le territoire afin de répondre à cet enjeu grandissant que représente la ressource en eau.

Ces actions généralisées et stimulées à l'échelle du territoire viennent conforter la stratégie REPOS de la Région et l'ambition d'aboutir à un territoire régional exemplaire en matière de gestion intégrée de l'eau.

-Objectifs et contenu de la mesure :

Actions d'économie d'eau

- Diminuer la tension sur la ressource en eau
- Education à "l'attention à l'eau"
- Diminuer la consommation et le coût de l'eau
- Tendre vers la sobriété notamment sur les usages les plus consommateurs



La valorisation des eaux de pluie

- Diminuer la sollicitation sur la ressource en eau potable pour certains usages
- Diminuer le volume d'eau à traiter
- Favoriser l'infiltration de l'eau

Education à "l'attention à l'eau"

- Action menant à considérer l'eau comme un bien commun et non comme une ressource renouvelable - infinie
- Compréhension du fonctionnement complexe du cycle de l'eau: origine, processus hydrologiques et sociaux

Amélioration et optimisation des réseaux

- Diminuer les fuites et pertes d'eau potable
- Diminuer la consommation et le coût de l'eau

Préservation des milieux et du cycle "naturel" de l'eau

- Réduction des pollutions, amélioration de la qualité de l'eau
- Minimiser le plus possible l'impact anthropique sur le cycle de l'eau
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques
- Restauration du fonctionnement global des milieux
- Déploiement de solutions fondées sur la nature

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Exemples de projets concernés par cette mesure :

- Travaux, équipements pour la réduction de pression
- Optimisation du réseau d'eau potable
- Optimisation des équipements d'arrosage
- Aménagement de système de récupération des eaux grises pour usages spécifiques et adaptés,
- Equipement hydro-économe dans le bâti public
- Création, installation, adaptation d'équipement pour la récupération des eaux pluviales
- Désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école ou espaces adaptés
- Expérimentation de réutilisation des eaux usées
- Actions de sensibilisations - médiation et d'amélioration des connaissances autour des usages de l'eau, de "l'attention à l'eau" et de l'impact du changement climatique à une échelle locale
- Actions innovantes de modalités de partage et de solidarité de la ressource en eau entre territoires et usagés

NB : Pour élargir à la dotation innovation et expérimentation, les projets devront revêtir un caractère innovant marqué pour le territoire et répondre aux enjeux du Pacte

Vert. La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

2022-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative
Économies d'eau réalisées
Nombres de réalisations soutenues
Nombre d'actions innovantes/expérimentales engagées et impact qualitatif pour le territoire
(évolution de comportement, intérêt suscité, effets leviers)

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- FEDER OS2 une Europe plus verte / Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée / OS2iv et OS2ivii
- LEADER OS 1 : Atténuer et s'adapter au changement climatique

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Fiche mesure dans le cadre de la DIE

ANNEXE 4
Les schémas opérationnels en cours

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CTO, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours sur les deux territoires. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissement publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Ont été recensés par les signataires :

- **Sur le périmètre identique au CTO ou plus large :**
 - Contrat Territorial Occitanie CTO
 - Contrat de Relance et de Transition Écologique
 - Le Pacte pour le Gard et les contrats territoriaux du département
 - Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cévennes,
 - Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée :
 - Cirque de Navacelles – Lodève – Pays Viganais,
 - LEADER GAL Cévennes
 - Futur LEADER GAL 2023 - 2027 : PETR + CC Piémont cévenol + CC Cévennes Gangeoises et Suménoises + CC Grand Pic Saint Loup
 - Guichet Renov'Occitanie,
 - Mission Locale Garrigues et Cévennes
 - Sites Natura 2000

- **Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes uniquement :**
 - Contrat de Transition Écologique CTE,
 - Mission Accueil et Attractivité du Massif Central "Retrouver un dynamisme démographique en Causses et Cévennes",
 - Plan Avenir Montagne Ingénierie
 - Candidature en cours à l'appel à projets 2022 16.7.1 PDR LR - Stratégie locale de développement forestier en vue de l'élaboration d'une charte forestière de territoire
 - Candidature en cours à l'AMI Avenir Montagne Mobilités 2022 en vue de l'élaboration d'une stratégie territoriale de mobilités.

- **Sur le territoire d'une des communautés de communes du PETR Causses et Cévennes uniquement :**
 - Petites Villes de Demain (et Bourg Centre Occitanie) – Le Vigan / CC du Pays Viganais
 - Projet de GIP Santé - CC du Pays Viganais
 - Projet de territoire mycologique – Le Vigan / CC du Pays Viganais
 - Projet de Pacte agroenvironnemental en lien avec le Pacte pastoral – CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires
 - Pôle de pleine nature (renouvellement) du Massif Central - CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires
 - Projet Alimentaire Territorial – CC du Pays Viganais
 - Pré-candidature des communes de Lasalle et Val d'Aigoual sur le dispositif Bourg Centre Occitanie en cours

- **Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol uniquement**
Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
 - PST (en cours),
 - PCAET 2018 - 2023
 - Dématérialisation ADS,
 - PAT,
 - ORT en lien avec PVD,

- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol et des communes membres :

- Contrat Bourg-centre Quissac,
- Contrat Bourg-centre Saint-Hippolyte du Fort,
- Contrats Petites Villes de Demain Quissac et Saint-Hippolyte du Fort,
- Contrat Bourg-centre Sauve (en cours)